

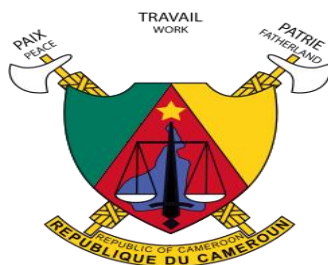
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET
KELLE

COMMUNE DE BOT-MAKAK



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS).



Juin 2022

Citizen Report Card
***Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de
l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services
communaux***

SOMMAIRE

PRÉFACE	iii
RESUMÉ EXÉCUTIF	v
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	vii
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES FIGURES.....	xi
LISTE DES PHOTOS.....	xii
a) Contexte et justification.....	1
b) Objectifs de la mission.....	2
1- L'objectif général.....	2
2- Les objectifs spécifiques.....	2
c) Structure du document.....	3
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	4
I.1 Plan d'échantillonnage.....	4
(i) Champ géographique et populations cibles	4
(ii) Méthode d'enquête.....	4
I.2 Plan de sondage	4
(i) Taille et répartition de l'échantillon.....	5
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages.....	5
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage.....	6
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	6
I.4 Collecte et analyse des données	7
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS	9
LA COMMUNE DE BOT-MAKAK	9
II.1 Présentation de la Commune de Bot-Makak.....	9
II.1.1 La situation administrative et historique.....	9
II.1.2 La situation démographique.....	9
II.1.3 La situation géographique.....	11
II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle.....	14
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	15
II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services communaux.....	16
II.2.2 Secteur Santé	17
II.2.3 Secteur de l'éducation.....	18
II.2.4 Secteur des services communaux.....	19
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS	

CIBLES	20
<i>III.1 Description de la population enquêtée.</i>	<i>20</i>
<i>III.2 Approvisionnement en eau potable.....</i>	<i>22</i>
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Bot-Makak.....	23
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Bot-Makak.....	25
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune.....	28
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune.....	30
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune.....	32
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.....	34
<i>III.3 Services de santé.....</i>	<i>36</i>
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune.....	37
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	41
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires.....	42
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	43
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé	46
<i>III.4 Services de l'éducation.....</i>	<i>47</i>
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune	47
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune	50
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire.....	50
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle	51
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école.....	53
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle	54
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	56
<i>III.5 Fourniture des services communaux.....</i>	<i>58</i>
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux.....	59
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	61
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux.....	62
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune	63
III.5.4 Appréciation des services communaux	63
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.....	64
 CHAPITRE IV- PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE.....	66
<i>IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....</i>	<i>66</i>
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	66
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif.....	66
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	68
<i>IV.2 Plan d'Actions dans les secteurs cibles du CCAP II.....</i>	<i>69</i>
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	73
RÉFÉRENCES BIBLIOFIGURES	77

PRÉFACE

Le Chef de l'Etat S. E. M. Paul BIYA, dans sa vision de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, a fait de la décentralisation son « cheval de bataille ». C'est dans cette dynamique que devrait s'inscrire tout acteur soucieux du développement de la collectivité nationale et locale. La Commune de Bot-Makak, dans le respect des très hautes orientations définies par le Chef de l'Etat, entend faire du citoyen l'acteur central dans processus du développement local. Dans cette perspective, le PNDP, Programme mis en place par le Gouvernement de la République avec l'appui des partenaires au développement a entrepris à travers son ambitieux outil le « ScoreCard », d'accompagner la Commune de Bot-Makak dans l'accomplissement de son projet de dynamisation de la participation citoyenne dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques. Cette dynamique a commencé par l'élaboration et l'actualisation de notre Plan Communal de Développement (PCD), où vous aviez activement participé en exprimant vos attentes en vue de l'amélioration de vos conditions et qualité de vie. Le présent projet, ScoreCard II, dont notre commune est bénéficiaire, a consisté à recueillir votre perception ainsi que celle des services sectoriels cibles via l'enquête réalisée par l'OSC SADEL sur le niveau de satisfaction de l'offre des services et biens publics. Ce dans les domaines de l'hydraulique, de l'éducation, de la santé et des services rendus par notre commune.

L'exécutif municipal de Bot-Makak, par ma voix, vous remercie une fois de plus pour votre brillante participation qui a concouru à la finalisation du présent rapport, qui en réalité est un outil qui va nous permettre, vous et nous de consolider et de renforcer notre collaboration, en vue de mieux conduire les politiques publiques de développement dans notre belle commune.

Qu'il me soit permis à cette occasion de vous réitérer mon engagement indéfectible à rester attentif à vos différentes sollicitations, tout en vous invitant à vous approprier les recommandations du présent rapport.

Que vive le développement de la Commune de Bot-Makak ! Que vive le CCAP !

Le Magistrat municipal.

RESUMÉ EXÉCUTIF

L'effectivité de la participation des populations dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques de développement est plus que jamais au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté au Cameroun. Ici l'enjeu majeur étant l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations en général et singulièrement dans la Commune de Bot-Makak.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), bras séculier de l'Etat dans la noble mission d'impliquer les populations aux choix de leur devenir, s'est doté dans sa troisième phase (PNDP III), d'un programme d'actions dénommé ScoreCard. Ce dernier est un outil qui permet aux populations à la base de s'exprimer sur leur degré de satisfaction ou non, dans l'accès aux services sociaux de base de qualité. Ce programme n'est que la matérialisation du principe de redevabilité des gouvernants vis-à-vis des gouvernés. Il est l'expression de toute action formelle ou informelle de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à :

- ✓ Contrôler l'action publique ou à contraindre les acteurs du service public à rendre compte aux citoyens ;
- ✓ Apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés ;
- ✓ Réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés ;
- ✓ Compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Le projet ScoreCard II consiste à réaliser la situation de référence devant conduire à la mise en place du mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans la Commune de Bot-Makak en relation avec les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. L'objectif ici étant de consolider l'implication des populations dans la gestion de l'action publique afin de faciliter l'amélioration de la qualité des services rendus par les biens et services offerts dans l'espace communale de Bot-Makak aussi bien par le PNDP que par tout autre acteur de développement. L'opérationnalisation de ce programme passe par la réalisation d'une enquête d'opinion auprès des ménages, des services sectoriels et de l'institution communale ; la production d'un rapport d'enquête ; l'élaboration d'une planification stratégique pour la mise en œuvre des actions programmées et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des

actions programmées.

Pour mener à bien des actions ci-dessus citées, une approche méthodologique s'est imposée à nous. Celle-ci a été implémentée par le PNDP, l'Institut National de la Statistique (INS) et l'OSC Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL). La méthode utilisée était basée sur l'enquête auprès d'un échantillon de 300 ménages ; quatre (04) services sectoriels (DDMINEE, DDMINSEC, Inspection d'arrondissement du MINDUB et le District de Santé) et l'institution communale. Les instruments d'enquête étaient les questionnaires disponibles sur ODK collect version V2022.2.2, téléchargées dans des tablettes. Les données recueillies par SADEL ont été centralisées, traitées et analysées sous la supervision du PNDP et l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique (INS). Les résultats de cette enquête se résument en la perception des ménages enquêtés en termes de satisfaction dans l'accès et la qualité des services ci-dessus cités :

S'agissant de l'hydraulique, 40,1% des ménages enquêtés sont satisfaits par ce qu'ils ont à leur disposition, une eau de bonne qualité et disponible pendant toute l'année.

Pour ce qui est de la Santé, 39,9% des ménages enquêtés sont satisfaits de l'offre en service de santé ces 12 derniers mois. 59,8% des ménages apprécient le bon accueil et la présence régulière du personnel sanitaire. Quant au secteur de l'éducation, l'appréciation des ménages varie en fonction du sous-secteur. Dans le sous-secteur éducation de base, 49,3% (école maternelle) et 67% (école primaire) des ménages sont satisfaits de l'offre publique en matière d'enseignement. Dans le sous-secteur enseignement secondaire 59,6% des ménages enquêtés ont pour motif de satisfaction la disponibilité du personnel enseignant et la qualité des résultats obtenus.

En ce qui concerne la gouvernance municipale dans la commune de Bot-Makak, 84% de ménages sont parmi ceux qui ont eu à demander un service à la commune et estiment que l'accueil est bon et 39,4% de ces ménages sont satisfaits du temps mis pour obtenir le service demandé.

Dans une perspective améliorative, la Mairie de Bot-Makak devrait s'appesantir sur la définition d'une stratégie d'entretien des infrastructures existantes sur les trois secteurs cibles mis en exergue. S'agissant de la gouvernance, il semble judicieux pour la Mairie de Bot-Makak, de faciliter la mise en place d'un mécanisme durable de participation des populations dans le cycle de vie des politiques publiques.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

BUCREP	Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population
CAMWATER	Cameroon Water
CCAP :	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CSI	Centre de Santé Intégré
CVUV :	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DDMINEE	Délégué Département du Ministère de l'Eau et de l'Energie
DDMINSEC	Délégué Département du Ministère des Enseignements Secondaire
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipements et d'Intervention Intercommunal
GIZ :	Deutsche Gesellschaft Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement)
INS	Institut Nationale de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE :	Ministère de la Santé
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
SADEL	Synergie d'Actions pour le Développement Local
SDN30	Stratégie Nationale de Développement 2030
SYNCONYK	Syndicat des Communes du Nyong et Kellé

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population dans les villages de Bot-Makak	9
Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune.....	16
Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune	17
Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation	18
Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux.....	19
Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe	20
Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	21
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	24
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique	24
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	25
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	27
Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé.....	28
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau.....	29
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau	29
Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	30
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.....	31
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	32
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin.....	32
Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction	33
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.....	34
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.	35
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	37

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé.....	38
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	39
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	40
Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	41
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant.....	42
Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	43
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.	44
Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	46
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence.....	47
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	48
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	49
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence.....	50
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement	50
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	51
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence	52
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	53
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	54
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	54

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	56
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	57
Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service.....	59
Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages qui trouve long ou très long le temps mis pour rendre le service et proportion selon la cause de lenteur pour rendre le service communal	60
Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	61
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	63
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction.....	63
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	64

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	22
Figure 2 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	26
Figure 3 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages. Ce dernier illustre en couleur et en chiffre les analyses du tableau 3.6 ci-dessus.....	28
Figure 4 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	38
Figure 5 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	45
Figure 5 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	56

LISTE DES PHOTOS

Carte de localisation de la Commune de Bot-Makak par rapport au chef-lieu de Département du Nyong et Kellé dans la Région du Centre-Cameroun.....	11
Carte de la Commune de Bot-Makak	12
Photo II.1	14
Photo II.2 pôle de d'échange commercial dans l'espace communal	15

INTRODUCTION GENERALE

a) Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Cameroun a mis en place des cadres d'opérationnalisation de ses politiques nationales de développement. Il s'est engagé, à améliorer la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat à travers :

- ✓ La poursuite de la modernisation du système politique ;
- ✓ L'accélération des réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ L'amélioration de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Il transparaît clairement que l'atteinte des objectifs de développement et la réussite des actions envisagées dans le cadre, hier du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; du Document de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et aujourd'hui la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) dépendent, en grande partie, de la qualité des règles, des institutions et des femmes et hommes chargés de l'opérationnalisation des actions et réformes stratégiques. Ainsi, la gouvernance est le socle sur lequel repose l'amélioration des conditions et qualité de vie des camerounaises et camerounais.

Sur le plan juridique et institutionnel, l'avènement de la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées est le reflet de la volonté réaffirmée des pouvoirs publics d'accélérer et d'approfondir le processus de décentralisation d'une part, et des aspirations des populations de participer davantage à la gestion des affaires locales, dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat d'autre part. Sur le plan politique et stratégique, la SDN30 vient confirmer l'indispensabilité de la décentralisation comme modèle de gouvernance de l'action publique, en faisant de cette dernière un de ses piliers, notamment au point 6.1 du Chapitre 6 portant sur la Gouvernance, la Décentralisation et la Gestion stratégique de l'Etat.

C'est dans cette dynamique que le Programme National Développement Participatif (PNDP) qui a été mis en place par le Gouvernement camerounais avec l'appui de ses partenaires au développement se veut le réceptacle de la mise en œuvre de la plupart des politiques publiques au niveau local. Après une première et une deuxième phase, le PNDP aujourd'hui, dans sa troisième phase, concourt au renforcement de la gestion des finances publiques locales ainsi qu'au processus participatif de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Ainsi, ce dernier met un point d'orgue primo, sur l'engagement citoyen, en occurrence :

- ✓ la planification participative, visant à recueillir les besoins réels de toutes les couches socioprofessionnelles ;
- ✓ L'identification et la mise en œuvre des solutions endogènes;
- ✓ Le suivi participatif de l'exécution des travaux de construction des ouvrages ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme d'entretien et maintenance des ouvrages ;
- ✓ L'appui à la production des bulletins communaux d'information ;
- ✓ La promotion des radios communautaires et des « écoutes groupées » ;
- ✓ L'organisation des compétitions afin de stimuler la performance des principaux acteurs ; La mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes (numéro vert, le n° 8567).

Et secundo, le PNDP promeut la consécration de l'évaluation de l'action publique au niveau communal, objet du présent rapport à fin de faciliter la mise en place des mécanismes facilitant le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) par les populations des collectivités locales à travers l'opération de « **ScoreCard II** ».

b) Objectifs de la mission.

Les objectifs de la présente mission sont perceptibles d'un point de vue général et spécifique.

1- L'objectif général.

Comme toute enquête de satisfaction, l'objectif principal de l'enquête ScoreCard II dans la Commune de Bot-Makak est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale.

2- Les objectifs spécifiques.

De façon spécifique, la mission vise à :

- ✓ Apprécier et expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs cibles ;
- ✓ Proposer à la commune un mécanisme visant à renforcer le processus du CCAP dans l'espace communal ;
- ✓ Faciliter au niveau de l'institution communale, l'appropriation de la nécessité de la mise en place d'un mécanisme durable du CCAP ;
- ✓ Proposer à l'institution communale les axes de promotion et de vulgarisation du CCAP.

c) Structure du document.

Le présent rapport de ScoreCard II dans la commune de Bot-Makak est un instrument non seulement d'analyse et d'appréciation mais également un outil de proposition en vue de l'effectivité des mécanismes du CCAP. Il est structuré en six (06) grandes parties d'égale importance :

- INTRODUCTION GÉNÉRALE ;
- Chapitre I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE ;
- Chapitre II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE Bot-Makak;
- Chapitre III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES ;
- Chapitre IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE Bot-Makak;
- CONCLUSION GENERALE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard II ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Plan d'échantillonnage.

(i) Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard II couvre l'ensemble des quinze zones de dénombrement préalablement identifiées durant le processus de cartographie dans la Commune de Bot-Makak. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans la commune de Bot-Makak, pouvant être facilement enquêtées, il s'avère fastidieux d'interroger tous les ménages ordinaires de cette commune. Il s'est donc agi de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui a amené à passer par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

(ii) Méthode d'enquête.

Dans le but de faciliter le traitement et l'analyse des données collectées, l'INS, partenaire technique à la réalisation du ScoreCard II, a recommandé la méthode CAPI pour la collecte. Il s'agit dans cette méthode d'administrer les différents questionnaires aux enquêtés à l'aide des tablettes ou téléphones androïde. Pour ce faire, trois (03) applications ont été utilisées :

- ✓ **ODK collect** a permis d'administrer les différents questionnaires et de transmettre les formulaires renseignés au serveur central pour traitement ;
- ✓ **CS Entry** a permis de sélectionner les ménages échantillonnés et de faciliter leur identification sur le terrain grâce aux coordonnées GPS ;
- ✓ **Maps.me** a facilité la géolocalisation et l'accès aux ménages échantillonnés.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage

en grappes stratifiées à double degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille de l'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard II est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard II a visé un échantillon représentatif de 300 ménages dans la Commune de Bot-Makak. Cette enquête s'appuie sur 15 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. 20 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard II.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune de Bot-Makak ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'INS. Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après ont été utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

- ✓ P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ;
- ✓ P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront

effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

SADEL est l'OSC sélectionnée pour le lot CE 5, dont fait partie la Commune de Bot-Makak en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données. Dans ce lot CE 5, SADEL, pour l'opérationnalisation de cette mission, a déployé un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de SADEL et le Responsable du lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard II et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs superviseurs et agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard II composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage des questionnaires, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du jeudi 23 au mardi 28 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Bot-Makak

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	531	Lelep I ; Hegba, Maloun, Mbangue	20	0	0	0	RAS
02	532	Bot-Makak centre commercial ; Seppe I et Seppe II	20	0	0	0	RAS
03	533	Magabi ; Bot-Makak centre administratif ;	20	0	0	0	RAS
04	534	Bot-Makak centre ; Nkon Mondo, Quartier Shagai ; Magabi	20				RAS
05	534	Manoyoi Ekoumse-Nord, Mabobol	20				RAS
06	535	Manoyoi Ekoumse-Nord ; Mabobol	20				RAS
07	536	Pan Makak, Mangueda, Si mayai	20				RAS
08	537	Pan Makak, Mangueda,	20				RAS
09	538	Lelep II ; Ngwagwanda	20				RAS
10	539	Si Manyai I; NKOGLLOUM; PAN SOMAKONDO	20				RAS
	540	SI MANYAI 2	20				RAS
	541	MINSE; KOMBE; MALOUNG	20				RAS
	542	Hegba ; MANDOÏ; MANGUENDA HEGBA	20				RAS
	543	NGOGTOS; HENGUEGUE;	20				RAS
	544	Bobog I	20				RAS
	545	Bobog II ; Lihong ; Mbébet Kikot, Tombi ;	20				RAS
	546	Mangueda II ; Magabi ; Bissombe	20				RAS
	547	PAN KOMBE; MINTABA	20				RAS
Total			300				RAS

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de SADEL, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par SADEL dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, le personnel cadre de SADEL a bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BOT-MAKAK

Il s'agit dans ce chapitre de présenter sommairement la Commune de Bot-Makak, les compétences transférées dans le contexte de décentralisation et met un point culminant sur l'analyse de l'offre des services et biens publics dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation ainsi que les services communaux.

II.1 Présentation de la Commune de Bot-Makak

Cette présentation s'articule autour de quatre (04) points à savoir : la situation administrative et historique (II.1.1), la situation démographique (II.1.2), la situation géographique (II.1.3) et la situation socioéconomique et culturelle (II.1.4).

II.1.1 La situation administrative et historique.

Créée par la Loi N° 62/15 du 26 Novembre 1962, la Commune de Bot-Makak fait partie des premières institutions communales qui ont vu le jour aux lendemains de l'indépendance de la République du Cameroun. Située dans le Département du Nyong et Kellé dans la Région du centre, la Commune de Bot-Makak est constituée de 45 villages, et 08 quartiers en zone urbaine ; soit 45 Chefferies de 3^{ème} degré, 02 Chefferies de 2^{ème} degré et 01 Chefferie de 1^{er} degré.

II.1.2 La situation démographique

La population de la Commune de BOT-MAKAK est estimée à plus de 35 000 âmes, soit une densité d'environ 14,2 habitants/km². Outre les populations autochtones, on y rencontre d'autres populations allogènes venues d'horizons divers : du Centre, du Nord, de l'Ouest du Nord-Ouest et même de l'Afrique de l'Ouest. Cette population, inégalement répartie dans l'espace communal, dissimulée dans les villages ci-après :

Tableau 1 : Répartition de la population dans les villages de Bot-Makak

N°	LOCALITE	Population		
		Hommes	Femmes	Total
1.	BOBOG 1*	330	382	712
2.	TOMBI	261	327	588
3.	MBEBE	337	390	727
4.	BOBOG 2	245	294	539
5.	MANGUENDA 1*	208	251	459
6.	EKA'A	207	235	442
7.	MISSONGUE	248	276	524
8.	MINSE	340	442	782
9.	KOMBE	238	284	522
10.	MALOUNG	290	354	644
11.	MBONGA	234	273	507
12.	NTOULENG*	274	334	608

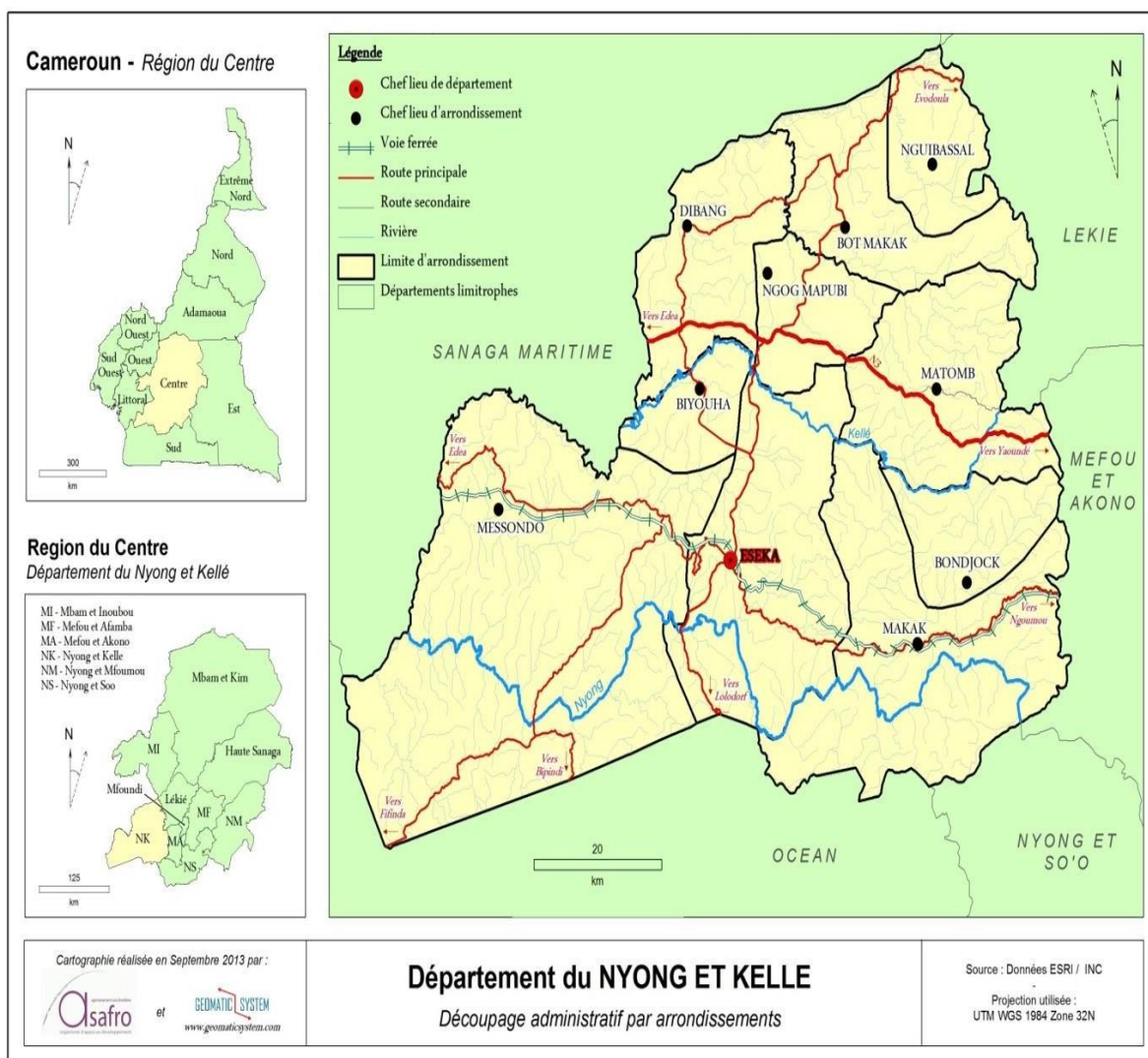
N°	LOCALITE	Population		
		Hommes	Femmes	Total
13.	MBANGUE 1	261	302	563
14.	MANDJOCK*	226	255	481
15.	MAKING	218	257	475
16.	NGOG MBA	270	337	607
17.	LIBONG	301	371	672
18.	MBANGUE 2	235	290	525
19.	NDJOCKBANE*	219	258	477
20.	MBANDA	593	728	1321
21	MANGUENDA 2	383	441	824
22	NGOGTOS	233	269	502
23	HENGUEGUE	237	295	532
24	NKOGLOUM	367	457	824
25	MANDJACK*	370	447	817
26	SI MANYAI 1	252	325	577
27	SI MANYAI 2	390	473	863
28	PAN MAKAK	228	278	506
29	PAN SOMAKONDO	231	253	484
30	PAN KOMBE	291	380	671
31	BISSOMBE*	465	654	1119
32	MINTABA*	506	637	1143
33	LELEP 1	227	270	497
34	LELEP 2	336	395	731
35	NWANGWANDA	220	264	484
36	HEGBA	406	508	914
37	MANOYOI	346	408	754
38	EKOANGOMBE NORD	317	389	706
39	EKOUM	292	377	669
40	MABOBOL	526	660	1186
41	NKOUMSE NORD	243	316	559
42	MANDOÏ*	312	285	597
43	MANGUENDA HEGBA	267	319	586
44	EKOANGOMBE SUD*	249	276	525
45	SEPPE*	358	475	833
	Sous - total rural	13 584	16 488	30 072
	Bot-makak ville	2 524	2 976	5 500
	Total	16 108	19 464	35 572

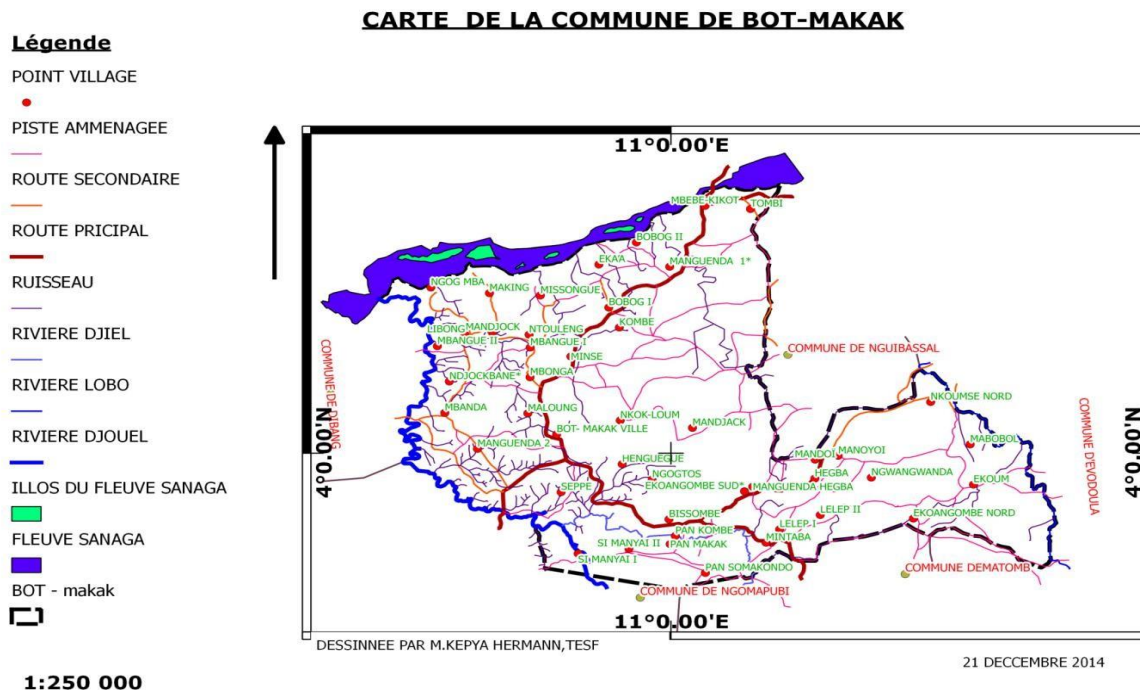
(Source : comptage des chefferies traditionnelles 2019).

(i) Localisation

La Commune de BOT-MAKAK, est située dans la partie Nord-Est du Département du Nyong et Kellé, Région du Centre à une vingtaine de kilomètre de la nationale N°3, elle est traversée par plus de 40 km de l'autoroute Douala-Yaoundé ; à près de 110 km de Yaoundé et 200 km de Douala. La Commune de BOT-MAKAK est limitée au Nord par le fleuve Sanaga qui sert de frontière entre le Département du Nyong et Kellé et le Département de la Sanaga Maritime, au Sud par les communes de Matomb et de Ngog Mapubi, à l'Est par la commune de Dibang, à l'Ouest par la Commune de Nguibassal, et le Département de la Lékié. Elle a une superficie de 2500 km² pour une population estimée à 35 000 âmes selon le comptage deschefferies de 2019.

**Carte de localisation de la Commune de Bot-Makak par rapport au chef-lieu de
Département du Nyong et Kellé dans la Région du Centre-Cameroun.**





(ii) *Le milieu biophysique*

✓ **Le Climat**

La Commune de BOT-MAKAK est dominée par le climat équatorial de type guinéen classique à deux saisons de pluies (correspondant aux saisons de cultures) et deux saisons sèches. La température moyenne de la région oscille entre 22°C et de 28°C avec une amplitude thermique variant entre 8° et 13° C. Les précipitations annuelles se situent le plus souvent à 1400 mm de pluie en moyenne par an. La grande saison sèche va de mi-novembre à mi-mars, la petite saison de pluies va de mi- mars à mi-juin, la petite saison sèche de mi-juin à mi-août et la grande saison de pluie de mi-août à mi-novembre. Toutefois on n’observe de variations de ce climat, imposée certainement par les changements climatiques.

(Source : DDMINADER Nyong et Kellé).

✓ **Les sols et relief**

Le sol de la Commune de BOT-MAKAK est composé des variantes jaunes de type argileux, sablo- argileux et latéritiques. On y trouve même des mélanges originaux de type limoneux-latéritiques très fertiles dans la zone de Bobog1 (quartier Mangok). Les sols de Bot-Makak ont la caractéristique d’être poreux avec par-ci et par-là des mélanges sablo-argileux et gravillonnés ou carrément cailloutés. Cette porosité des sols et son caractère caillouteux favorise l’érosion et fragilise le réseau routier de la commune qui se ravine facilement. D’un autre côté, ce drainage des sols est propice à l’agriculture où la production végétale est favorable à de nombreuses spéculations qui ne demandent qu’à être développées. La fertilité des sols de Bot-Makak est relativement bonne.

✓ La flore et la faune

La commune de Bot-Makak est une zone forestière riche en biodiversité. Les espèces floristiques partent des grands arbres à une multitude d'herbes hautes et basses. Une partie de forêts se trouvant sur des collines est préservée. Celle se trouvant sur les basses terres en contrebas des collines est massivement détruites pour des raisons agricoles ou d'exploitation forestière. Cette forêt était naguère riche en essences précieuses qui aujourd'hui disparaissent.

La faune terrestre est constituée de mammifères, de reptiles, de ruminants, de primates, de rongeurs, de nombreuses espèces d'insectes. Les grands mammifères et de gros félins ont disparu, laissant place aux petits ruminants et rongeurs tels que : les porcs-épics, hérissons, rat-palmistes, singes, lièvres, pangolins, civettes, lézards et une kyrielle d'insectes, de serpents comme la vipère, le mamba vert etc. Les principales espèces d'oiseaux sont la perdrix, la pintade, le toucan, le corbeau, le perroquet, des moineaux et le colibri

La faune aquatique est constituée de plusieurs espèces de poissons de fleuve, et d'eau douce (carpe, poissons vipères, silures, gougeons). Aucun inventaire des espèces n'est disponible dans les archives.

La faune avienne est constituée de cacatoès et de nombreux petits oiseaux allant du moineau aux colibris.

La chasse est pratiquée généralement par les populations riveraines qui utilisent les techniques artisanales. Au-delà d'un certain seuil qui frise le braconnage, les activités de chasses sont combattues par les autorités administratives et les services sectoriels.

En termes de relief, la commune de Bot-Makak présente caractéristiques majeures suivantes :

- Une zone qu'on peut caractériser de basses terres bordant la Sanaga ;
- Une zone qu'on peut caractériser de hautes terres à l'Est, avec de nombreuses collines, couvertes d'une forêt primaire dont l'exploitation peut manifestement présenter des difficultés ;
- L'aspect un peu tourmenté de ce relief notamment au niveau de BOT-MAKAK et de Hegba donne aux visiteurs une impression de cuvette et des vues panoramiques dans les hautes terres de Hegba, Ngwangwanda et Ekoangombè nord ;
- Une zone centrale au relief contrasté alternant des collines et des bas-fonds plus ou moins plats. Avec des plateaux par endroit, des vallées abritant très souvent des marécages avec en leur sein des cours d'eau.

✓ *L'Hydrographie*

Toute la zone de la Commune de BOT-MAKAK appartient au bassin versant de la Sanaga. La Sanaga se jetant dans l'Océan Atlantique. La commune de Bot-makak est arrosée par un réseau hydrographique dense, fait de très nombreux ruisseaux et de cours d'eau d'importance dont la Sanaga au Nord, la Lobo à l'Est, la Djouel au Sud et à l'Ouest.

II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle

(i) Les activités socioéconomiques

Fort de son potentiel climatique, hydraulique et de la variété de ses sols, la Commune de Bot-Makak bénéficie d'une activité socioéconomique multiforme et dynamique. A cet effet, l'activité agropastorale bien que faiblement modernisée, est la principale source de revenu de la population. Elle occupe environ 80% de la population et assure presque l'essentiel des revenus de celle-ci.

Photo II.1



Source : phase de sensibilisation pour la réalisation du ScoreCard II.

Les secteurs de pêche et d'élevage sont peu développés dans la Commune. Toutefois, il se pratique un élevage à très petite échelle. Un élevage de bovin et d'ovin est expérimenté dans la ville de Bot-makak. Le secteur est plombé par des difficultés d'accès aux intrants d'élevage dont l'approvisionnement se fait dans les grandes métropoles.

L'exploitation forestière ne s'y pratique pas de manière formelle. Dans ce secteur, le bois est exploité de façon clandestine ce qui a pour conséquence la disparition de certaines essences précieuses.

✓ **Le commerce et l'artisanat.**

L'activité commerciale porte sur les produits agricoles et les produits manufacturés de première nécessité. On note néanmoins une émergence des pôles d'activités économiques dans l'espace communal (Ntouleng, Bobog¹, Hegba, Pan-makak, Mbébè). Toutefois les infrastructures et équipements pour le commerce sont quasi inexistants.

Quant à l'activité artisanale, elle est surtout pratiquée par des personnes âgées. Les objets sont faits en matériaux locaux : bambou, rotins, bois, feuilles de palmiers, etc. Les objets les plus fabriqués sont les paniers, les hottes, les lits, les mortiers et les pilons.

Photo II.2 pôle de d'échange commercial dans l'espace communal



Source phase de sensibilisation du processus de réalisation du ScoreCard II

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Sous l'égide des lois de décentralisation de 2004 (lois d'orientation sur la décentralisation au Cameroun), de nombreuses compétences ont été transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), notamment dans les domaines du développement sanitaire, économique, social, éducatif, culturel et sportif.

La loi portant code général des CTD du 24 décembre 2019, en même temps qu'elle maintient les compétences transférées aux CTD, elle vient davantage les élargir. Ceci, afin de permettre une meilleure application du principe de subsidiarité, c'est-à-dire, agir de manière donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité des populations locales. En outre, parmi les compétences transférées par les lois de 2004 et reprises par le code général des CTD, onze nouvelles compétences ont été transférées aux CTD à raison de sept pour les communes, il s'agit de :

- L'exploitation des substances minérales non concessibles,
- L'élaboration et la mise en place des plans communaux spécifiques de prévention des risques et interventions d'urgence en cas de catastrophe,
- La pré-collecte et la gestion au niveau local des ordures ménagères,
- Le recrutement et la gestion du personnel médical des centres intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les établissements préscolaires ;
- La création et l'exploitation des parcs de loisirs ;
- L'organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs.

En somme, ce nouveau cadre réglementaire et législatif de disponibilité et d'accessibilité aux services publics dans l'espace communal, va rejoindre d'une façon remarquable l'ensemble du dispositif légal régissant la gestion de l'eau (loi N°98/005 du 14 avril 1998).

II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services communaux.

Une analyse minutieuse des données collectées auprès des services sectoriels des secteurs cibles ainsi qu'auprès de l'institution communale nous conduit à établir des constats dans les tableaux ci-dessous :

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	17	11	6	3
Puits avec pompe électrique	02	02	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	22	11	7	4
Forage avec pompe électrique	2	2	2	2
Borne-fontaine	10	5	03	02
Source	40	40	20	05
Réseau d'adduction d'eau communal	00	00	00	00
Total	93	71	38	16

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A l'observation, du tableau ci-dessus, la Commune de Bot-Makak qui compte 93 points d'eau potable est insuffisamment fournie au-vue de sa taille en termes de sa population et de son espace territorial. En plus, le peu d'infrastructures existantes non seulement ne fonctionnent pas régulièrement mais manque également des mécanismes de gestion autonome. Il faut noter que ce nombre en contradiction avec celui du DDMINEE qui lui comptabilise 68 points d'eau potable. Il y apparait une faible collaboration entre ces deux institutions.

II.2.2 Secteur Santé

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	6	6	6	Oui				Oui	
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	Oui				Oui	
Hôpital de district	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital régional	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital de référence	0	0	0	-	-	-	-	-	
Formation sanitaire privée	4	4	4	-	-	-	-	-	
Autres (à préciser) _____									
Total	11	11	11						

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau nous indique que la Commune de Bot-Makak dispose au total de 11 formations sanitaires donc 07 publics et 04 privés. Il y apparaît que le soutien de la commune est exclusivement destiné aux formations sanitaires publiques.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	46	8	0	8	8
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel		5	0	5	5
	Ecole de parents		0	-	-	6
Primaire	Public	46	33	0	33	33
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	5	0	5	5
	Ecole de parents	-	2	0	0	2
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	6	6	0	6	6
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	1	0	1	1
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	4	3	0	3	3
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	-	-	-	-
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Total		99	60	0	60	60

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus nous renseigne à suffisance sur le potentiel de la Commune de Bot-Makak en matière d'éducation, notamment dans les trois ordres : maternel, primaire et secondaire.

Pour ce qui est de la maternelle, si la carte scolaire prévoit 46 écoles, seulement 12 existent et sont opérationnelles donc 5 publiques et 3 confessionnelles. On note que les 12 établissements ont un APEE fonctionnel. Ce qui indique que la commune doit faire les efforts pour renverser cette triste tendance dans l'éducation de ses tous petits.

S'agissant du cycle primaire le tableau nous indique l'existence et l'opérationnalisation de 40 écoles donc 33 publiques, 05 confessionnelle et 02 pour les parents et toutes ayant un APEE fonctionnel.

Quant au cycle secondaire, on dénombre d'après le tableau ci-dessus 10 établissements : 02 Lycées d'enseignement général, 01 Lycée d'enseignement technique, 04 CES, 02 CETIC et un collège privé confessionnel. Tous ces établissements ont un APEE fonctionnel. Dans l'ensemble, on note que l'enseignement technique est moins nanti en établissement scolaire existant dans la Commune de Bot-Makak ; et des efforts doivent être faits pour renverser cette tendance.

II.2.4 Secteur des services communaux

Il s'agit ici de faire l'inventaire des services rendus par l'institution communale de Bot-Makak et d'apprécier le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires de ces services.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	30
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	14
Aménagement des voiries	Oui	365
Gestion des déchets / Assainissement	Non	-
Légalisation des documents	Oui	02
Authentification des documents	Oui	07
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	-	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus montre que la Commune de Bot-Makak délivre des services relatifs à : l'établissement des actes d'état civil, la légalisation et l'authentification des documents, la délivrance des documents d'urbanisme, l'hygiène et salubrité, l'aménagement des voiries, l'éclairage public, l'aménagement des espaces vert ainsi que l'assistance et appuis aux personnes socialement vulnérables. Il y ressort également que la commune ne délivre pas des services en matière de la gestion des déchets/assainissement, d'aménagement des aires de jeux et du transport public. Le tableau nous renseigne aussi sur la durée de délivrance d'un service. C'est ainsi qu'on s'aperçoit qu'il faut un an pour que la commune réalise une activité d'aménagement de la voirie ; un mois pour délivrer un acte d'état civil ; deux jours pour légaliser un document et une semaine pour l'authentification d'un document. Au vu de la réglementation et des urgences qui s'impose généralement aux usagers ce temps mériterait d'être revu à la baisse, afin de rendre plus attrayant le service de l'institution communale.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Bot-Makak en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée.

L'échantillon de l'enquête était composé de 302 ménages. Le taux de couverture de cet échantillon a été de 100% pendant l'enquête. Autrement dit, tous les ménages de l'échantillon ont été enquêtés. Dans chacun de ces ménages, les enquêtés étaient prioritairement le chef de ménage ; et, en cas d'absence de celui-ci, tout autre membre résident majeur et/ou compétent du ménage disposant des informations sur le ménage et présent lors de l'enquête pouvait devenir répondant.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage							Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Domestique	
Strate de résidence	Urbaine	25,0	25,0	37,5	,0	12,5	,0	,0	100,0
	Rurale	63,9	9,9	17,7	1,7	4,8	1,4	,7	100,0
	Total	62,9	10,3	18,2	1,7	5,0	1,3	,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Du tableau 3.1, il ressort de façon général que 62,9% des répondants sont chef de ménage. Spécifiquement on observe qu'en milieu urbain 25% des répondants sont chef de ménage tandis qu'en zone rurale 63,9%. Soit environ plus d'un répondant sur deux est chef de

ménage. Le reste des répondants se répartit ainsi qu'il suit : 10,3% sont Conjoint (e)s ; 18,2% des fils ou filles ; 1,7% des pères ou mères ; 5% Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint et 7% sont des domestiques

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

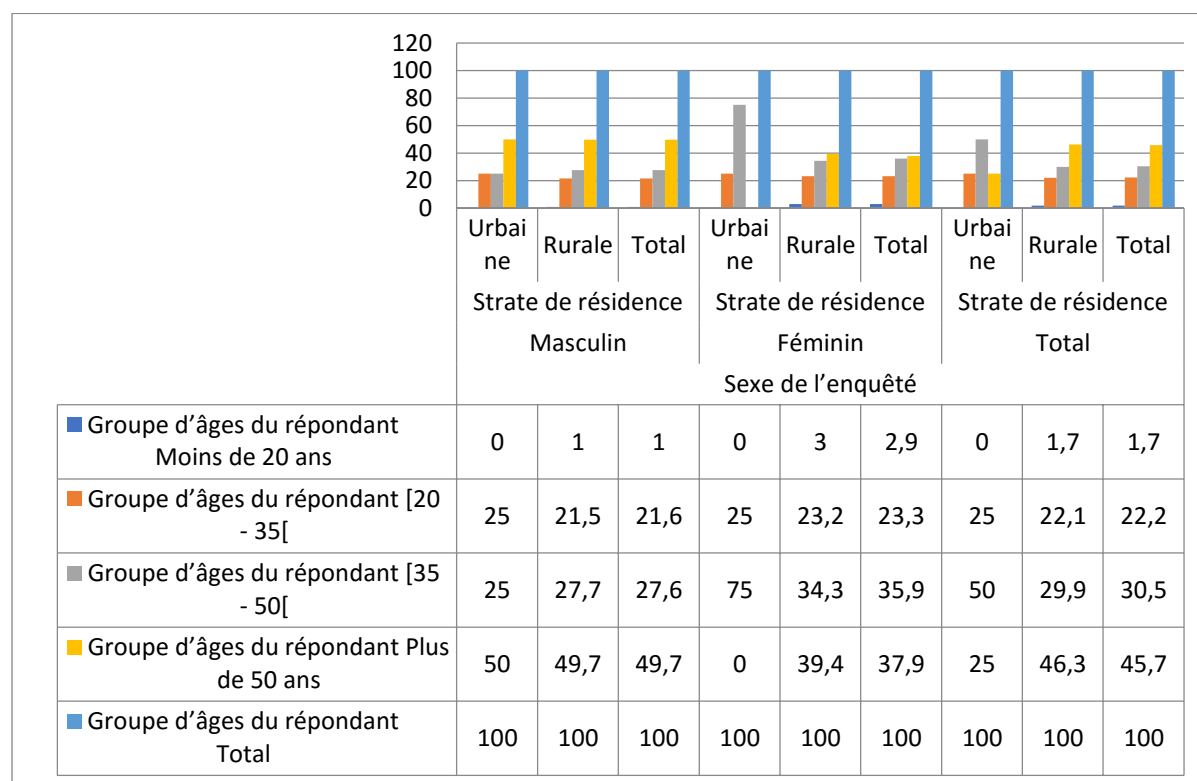
		Sexe de l'enquête								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	,0	1,0	1,0	,0	3,0	2,9	,0	1,7	1,7
	[20 - 35[	25,0	21,5	21,6	25,0	23,2	23,3	25,0	22,1	22,2
	[35 - 50[	25,0	27,7	27,6	75,0	34,3	35,9	50,0	29,9	30,5
	Plus de 50 ans	50,0	49,7	49,7	,0	39,4	37,9	25,0	46,3	45,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du sexe, du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que parmi les répondants masculins, 25% ayant un âge compris entre 25 et 35 sont en zone urbaine contre 21,5% en milieu rural ; 25% compris entre 35 et 50 ans réside en zone urbaine contre 27,7% en milieu rural ; et de 50 ans et plus, 50% réside en zone urbaine contre 49,7 en milieu rural. S'agissant du sexe féminin, 25% des répondants compris entre 20 et 35 ans sont en zone urbaine contre 23,2% en milieu rural ; entre 35 et 50 ans, 75% réside en zone urbaine contre 34,3% et de 50 ans et plus 0% est en zone urbaine contre 39,4 en milieu rural.

La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches active de la société. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

Figure 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge



Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le Figure ci-dessus illustre à suffisance des répondants à la présente enquête sur les ménages, selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge. Ceci permet certainement d'avoir une idée sur la qualité des données qui meublent le présent rapport.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030, accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité malgré le fait que, depuis 2004 le gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu

de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats l'enquête du CCAP concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Bot-Makak. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Bot-Makak

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Bot-Makak.

Le tableau 3.3 ci-dessous révèle que, en zone urbaine, 62,5% des répondants utilisent les puits avec pompe à motricité humaine (PMH) et 37,5% les Forages avec pompe à motricité humaine. Le tableau nous enseigne également que 37,5% de tous ces répondants de la zone urbaine ont recours à l'eau non potable de rivière ; 12,5% à l'eau de marre et autre 12% à l'eau de source. Pour les répondants de la zone urbaine, les types de points d'eau qui caractérisent généralement les espaces urbains tels que le réseau d'adduction d'eau, les adductions de CAMWATER ou encore les bornes fontaines sont inaccessibles. Pour ce qui est du milieu rural, 36,7% affirme avoir accès à l'eau des puits PMH ; 33% à l'eau des forages PMH ; 46,7% de ces derniers utilisent aussi les sources et 36,1% les rivières. En observation laisse apparaître que, les répondants sont partagés entre l'utilisation des points d'eau potables et non potables.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	62,5	,0	12,5	37,5	,0	,0	12,5	12,5	,0	,0	37,5	,0
	Rurale	36,7	3,4	9,9	33,3	,3	,0	47,6	6,1	,0	,0	36,1	,0
	Total	37,4	3,3	9,9	33,4	,3	,0	46,7	6,3	,0	,0	36,1	,0

Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le tableau 3.3 ci-dessus révèle que, 46,7% des ménages dans l'ensemble déclareraient avoir la source comme type de point d'eau, soit 47,6% en zone urbaine et 12,5% en milieu rural. Dans le même sillage il y apparaît que 36,1% des ménages évoqueraient la rivière comme type de point d'eau. Il semble judicieux de faire observer que c'est deux types de point d'eau ne produisent pas de l'eau potable. Les types de point d'eau susceptible de produire une eau potable et disponible sont : la pompe PMH 62,5% en zone urbaine et 36,7% en milieu rural ; forage 37,5% en zone urbaine et 33,3% en milieu rural. Le tableau renseigne également que la commune ne disposerait d'aucun réseau d'adduction et aucune adduction en eau potable ; ce qui expliquerait la difficulté qu'éprouve les ménages de la zone urbaine en matière d'offre en eau, quand on connaît le type de point d'eau qu'exige la zone urbaine. Il est aussi à noter une propension non négligeable des ménages, qui évoqueraient comme types de point d'eau disponible : 9,9% de puits à ciel ouvert et 6,3% de marres. Cette pluralité de types de point renseigne sur la qualité de l'eau de consommation des ménages dans la Commune de Bot-Makak. Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Bot-Makak (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau						Total
			Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	
Strate de résidence	Urbaine	100,0	50,0	,0	,0	37,5	12,5	,0	100,0
	Rurale	82,3	28,1	1,2	,8	34,3	28,5	7,0	100,0
	Total	82,8	28,8	1,2	,8	34,4	28,0	6,8	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

À la lecture du tableau ci-dessus, nous remarquons que 100% des ménages en zone urbaine déclarent utiliser une source d'eau publique contre 82,3% en milieu rural. Il y apparaît également que 50% des répondants en zone urbaine ont pour principale source d'approvisionnement en eau les puits PMH contre 28,1 en milieu rural. Dans le même sillage, 37,5% déclarent utiliser le forage PMH en zone urbaine contre 34,3 en milieu rural. On note également une utilisation non négligeable des sources : 12,5% en zone urbaine contre 28,5% en milieu rural. Il est important de faire remarquer que, ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires devraient donc être envisagés pour aménager ces sources afin de faire d'elles les points d'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Bot-Makak

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Bot-Makak.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

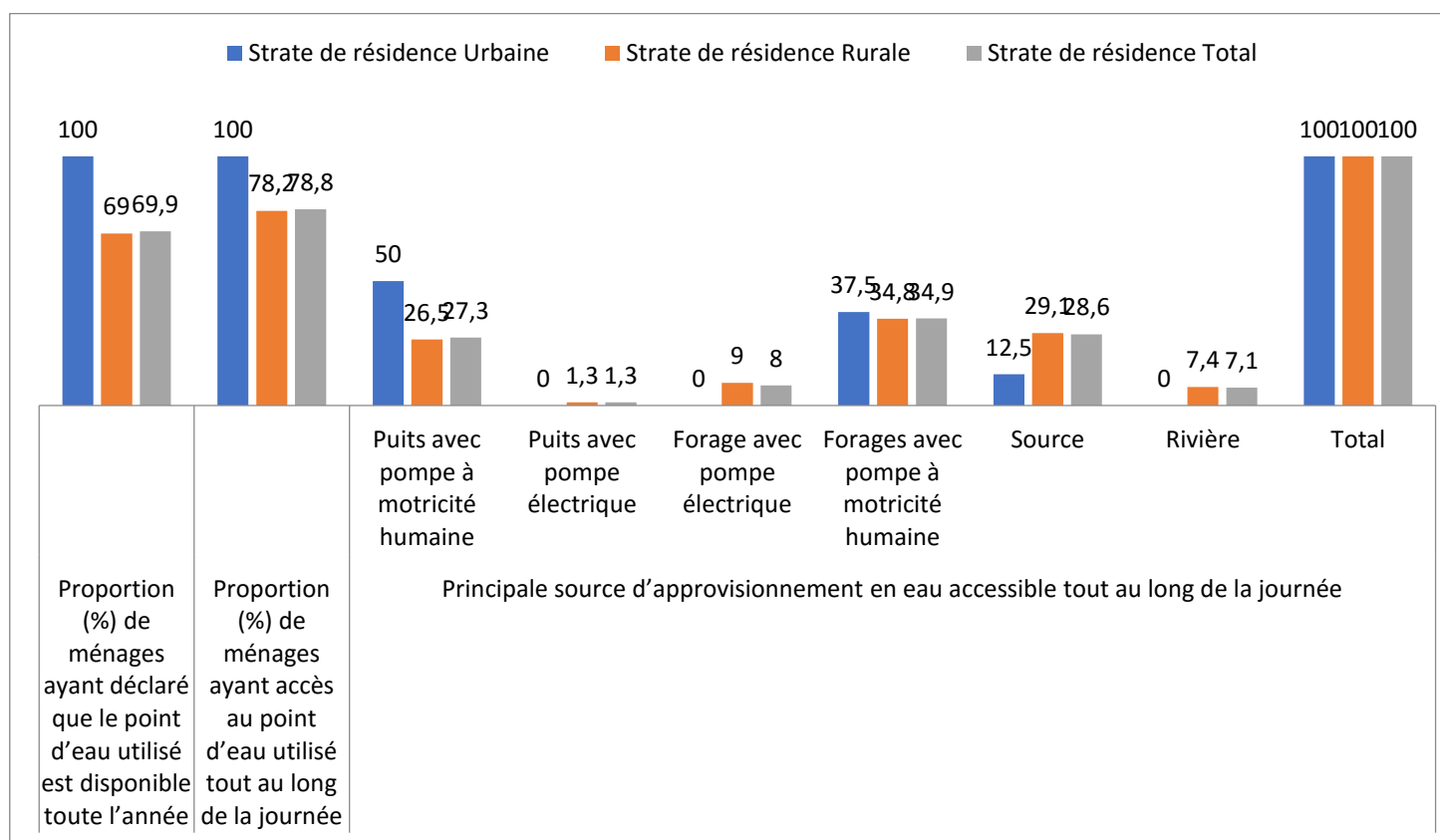
		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée						
				Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Total
Strate de résidence	Urbaine	100,0	100,0	50,0	,0	0	37,5	12,5	,0	100,0
	Rurale	69,0	78,2	26,5	1,3	9	34,8	29,1	7,4	100,0
	Total	69,9	78,8	27,3	1,3	8	34,9	28,6	7,1	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le tableau 3.5 ci-dessus nous renseigne que 69,9% des ménages déclarent que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année soit 100% en zone urbaine et 69% en milieu rural. Et que 78% affirme avoir accès au point utilisé tout au long de la journée, 100% en zone urbaine et

78,2% en milieu rural. Le tableau révèle aussi qu'en zone urbaine, 50% des ménages utilisent les puits PMH contre 26,5% en milieu rural. Dans le même sillage, 34,9% des ménages déclarent utiliser les forages PMH comme principale source d'approvisionnement en eau et accessible tout au long de la journée soit 37,7% en zone urbaine et 34,8% en milieu rural. En effet, la consommation d'eau croît à un rythme effréné. D'où la nécessité d'optimiser l'existant en vue de faire face aux besoins des ménages.

Figure 2 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée



Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le Figure ci-dessus illustre les analyses du tableau 3.5 portant sur la disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée. Il illustre en couleur et en chiffre le quotidien de la consommation de l'eau potable par les ménages dans la Commune de Bot-Makak.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

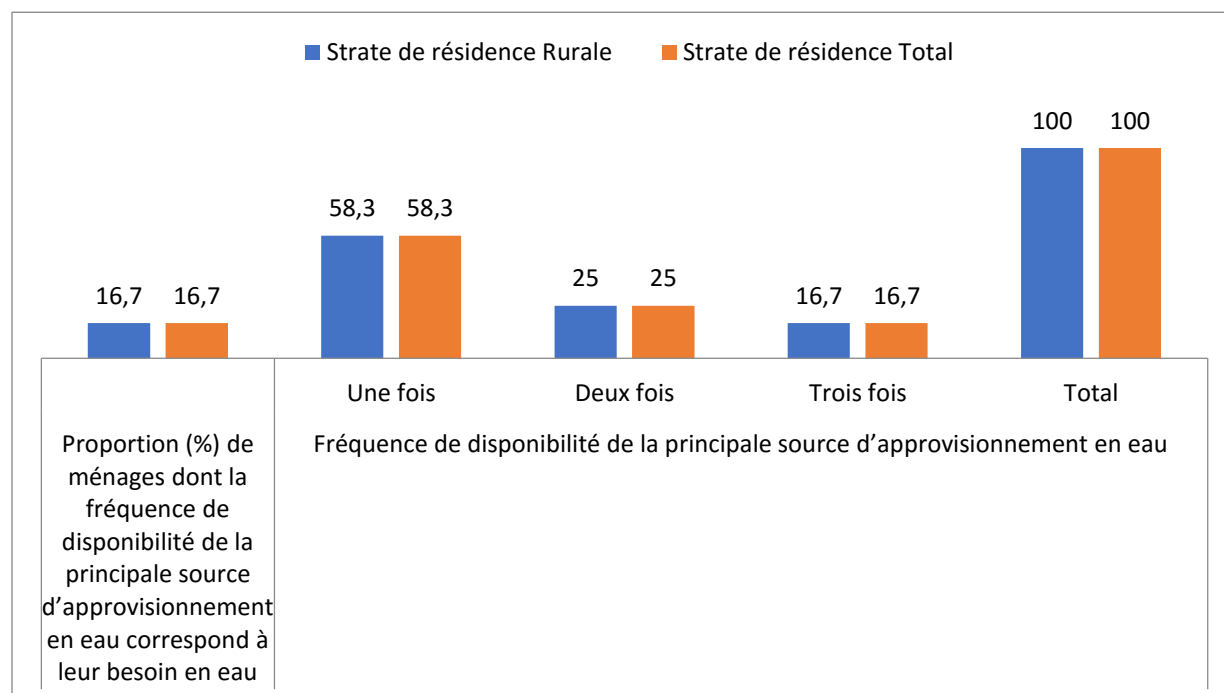
		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Rurale	16,7	58,3	25,0	16,7	100,0
	Total	16,7	58,3	25,0	16,7	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Il ressort de ce tableau 3.6 qu'en milieu rural, seulement 16,7% des ménages affirment que la disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau. Ce à une fréquence d'une fois par jour pour 58,3% ; deux fois par jour pour 25% et 16,7% trois par jour. Le boom démographique observé dans la commune de Bot-Makak depuis 2015 invite à intensifier des actions de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d'eau soient vulgarisées auprès des ménages. Cela réduirait l'effet des pénuries et favoriserait le recul des effets néfastes des maladies hydriques.

Figure 3 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.

Ce dernier illustre en couleur et en chiffre les analyses du tableau 3.6 ci-dessus



III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Tout point d’eau devrait avoir un dispositif d’entretien et de maintenance afin d’envisager sa pérennisation avec plus d’optimisme. Faudrait-il aussi rappeler que l’entretien et la maintenance d’un point d’eau participent de la qualité de fourniture d’eau de ce dernier. Le tableau ci-dessous, présente la proportion des ménages dont le principal point d’eau a été en panne et le temps mis pour qu’il soit réparé.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d’eau utilisé

		Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d’eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d’un point d’eau				
			Moins d’une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	25,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
	Rurale	9,1	9,1	81,8	4,5	4,5	100,0
	Total	9,6	16,7	75,0	4,2	4,2	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

De ce tableau, on peut apercevoir que 25,% des ménages dans le milieu urbain

déclarent que leur point d'eau principal a été en panne au cours des 06 derniers contre seulement 9,6% en milieu rural. S'agissant des délais de réparation, le présent tableau nous renseigne que, 100% des ménages en zone urbaine déclarent que leurs problèmes est résolu dans une période de moins d'une semaine, contre seulement 9,1% en milieu urbain. Il y apparait également qu'en zone urbaine 81,8% des ménages déclarent la réparation de leur point d'eau entre une semaine et un mois, contre 75% en milieu rural. Ce tableau fait aussi mention de 4,5% de ménages en zone urbaine dont la réparation de leur point d'eau principal reste en cours contre 4,2% en milieu rural. Ce dernier chiffre peut s'avérer négligeable ; mais dans un contexte de couverture insatisfaite en eau, il urge d'opérationnaliser les mécanismes de réparation des points d'eau. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue de renforcer les capacités des agents réparateurs pour que les points d'eau tombés en panne soient rapidement remis en services.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Urbaine	,0	,0	,0	25,0	,0	,0	,0
	Rurale	,0	,0	,8	6,2	,0	,0	2,1
	Total	,0	,0	,8	6,8	,0	,0	2,0

Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

L'analyse de ce tableau nous révèle qu'en milieu urbain et rural, les institutions républicaines en occurrence l'Etat et la commune n'interviennent pas dans le processus de réparation des points d'eau ; ce qui est de loin une curiosité. On peut s'apercevoir en zone urbaine que 25% de ménages déclarent que le Comité de gestion du point d'eau intervient en cas de panne contre seulement 6,2% dans le milieu rural. Tout ceci laisse présager le faible niveau d'organisation des bénéficiaires des points d'eau dans leur propension à agir en cas de problème pouvant désagréablement influencer la disponibilité de l'eau.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	,0	,0	,0	100,0	,0
	Rurale	13,2	2,5	,0	79,8	7,0
	Total	12,8	2,4	,0	80,4	6,8

Source: Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le tableau 3.9 ci-dessus consolide l'hypothèse issue de l'analyse du tableau 3.8, portant sur du faible niveau d'organisation des bénéficiaires des points d'eau, relatif à leur capacité d'intervention en cas de panne. Le présent tableau indique l'inexistence en zone urbaine d'une organisation tant au niveau communal que communautaire en charge de la gestion des principaux points d'eau de consommation. Cette tendance est plus ou moins consolidée en milieu rural, dans la mesure où seulement 13,2% des ménages évoquent l'intervention des Comités de Gestion des points d'eau (COGES) en cas de panne. Il y apparaît donc que la communauté intervient de façon disparate en cas de panne : 100% s'agissant de la zone urbaine et 79,8% en milieu rural. Ceci pourrait donc traduire une situation selon laquelle, soit les COGES n'existeraient pas, soit ils existent mais auraient du mal à fonctionner.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
				Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Strate de résidence	Rurale	92339,3	10,7	17,9	25,0	35,7	21,4	100,0
	Total	92339,3	10,7	17,9	25,0	35,7	21,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Pour ce qui est de la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES, les ménages de la zone urbaine ne participent pas financièrement au fonctionnement du COGES. En revanche, 17,9% des ménages en milieu rural contribuent en moyenne 9 233 francs CFA par ménage et par an, au fonctionnement du COGES. Relativement à ce montant, seulement 10,7% trouvent que le montant de la contribution est très élevé. S'agissant des échéanciers des différentes contributions, il apparaît que si 17,9% pencheraient pour la mensualité, 35,7 opteraient pour une contribution semestrielle, contre 21,4% pour la contribution annuelle.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d’approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d’approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d’eau	moyen (en minutes) d’attente au point d’eau	Nombre moyen de personnes qu’un ménage à l’habitude de trouver à ce point d’eau	Répartition en % des ménages selon l’appréciation du service rendu par la principale source publique d’approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	501,8	6,0	4,4	10,5	37,5	25,0	12,5	25,0	,0	100,0
	Rurale	533,5	11,1	6,9	3,7	6,6	33,5	34,3	21,1	4,5	100,0
	Total	532,5	10,9	6,8	3,9	7,6	33,2	33,6	21,2	4,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le présent tableau ci-dessus indique qu’en zone urbaine, les ménages parcourraient en moyenne 501,8 m pour accéder à leur principale source publique d’approvisionnement en eau. La situation est quasi identique en milieu rural, en moyenne 533,5 m seraient parcourus par les ménages. Le temps moyen mis pour accéder à la principale source publique d’approvisionnement en eau est relativement faible tant en milieu rural qu’en zone urbaine : respectivement 11 minutes et 6 minutes. Le temps d’attente au point d’eau est également moins important dans les deux strates de résidence, soit 4,4 minutes en zone urbaine, contre 6,9 en milieu urbain.

Ce tableau révèle des disparités dans l’appréciation en fonction du milieu de résidence. Si en milieu urbain, les ménages enquêtés trouveraient le service rendu très bon à 37,6% contre 6,6% en milieu rural ; il y apparaît également respectivement que 25%, 12,5% et 25% des ménages en milieu urbain, trouveraient que le service est bon, passable et mauvais. Cet état de chose se confirme en milieu rural, soit 33,5% ; 34,3% et 21,1 des ménages jugeraient respectivement le service rendu bon, passable et mauvais. Si à l’observation de ce tableau 3.11 la situation ne semble pas très alarmante, on y voit tout de même une nécessité urgente de prise d’initiatives de toute nature, afin qu’au moins on atteigne les 50% soit de très bon, de bon ou encore de passable pour ce qui est du niveau d’appréciation tant en milieu rural qu’urbain.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau est :		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	,0	,0	,0
	Rurale	39,7	40,1	36,8
	Total	38,4	38,8	35,6

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Il ressort de ce tableau que la principale source d’approvisionnement en eau des ménages dans l’espace urbain n’a pas d’odeur, ni de goût, non plus de couleur. On pourrait dire que les ménages de l’espace urbain consommeraient une eau potable. A contrario, dans le milieu rural les ménages déclarent que leur principale source d’approvisionnement en eau auraient soit une couleur 36,8%, soit un goût 40,1%, ou encore une odeur 39,7%. Ceci est d’autant plus inquiétant quand on connaît les propriétés d’une eau potable et quand bien il s’agit de la principale source d’approvisionnement. Il serait donc judicieux, semble-t-il d’engager dans l’urgence les initiatives visant à vulgariser les mécanismes tant traditionnels que modernes de potabilisation d’eau en milieu rural.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

L’enquête s’est également intéressée à l’appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant l’expression ainsi que la satisfaction de leurs besoins en eau.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
			Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d’eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Rurale	5,8	70,6	,0	29,4	5,9	,0	,0	,0	5,9	5,9
	Total	5,6	70,6	,0	29,4	5,9	,0	,0	,0	5,9	5,9

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que, 56% de ménages au total ont exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable durant les six (06) derniers mois soit 5,8% en zone urbaine et quasiment nul en milieu rural. Ce qui pourrait soit démontrer le peu de confiance des ménages surtout en zone urbaine aux autorités en charge des questions d’eau, soit tout simplement une ignorance des mécanismes de saisie des autorités de la part des ménages, quand on connaît le gap qui reste à couvrir pour atteindre le taux de couverture acceptable dans la commune de Bot-Makak. Pour les ménages dont le besoin a été exprimé, il y ressort que ceci a été fait exclusivement en milieu rural, soit 70,6% vis-à-vis de l’institution communale et 29,4% auprès de l’élite. On n’observe également que 5,9% de l’expression de cette demande ont été adressées à d’autres partenaires, ce qui explique l’existence d’une kyrielle d’opportunités pouvant combler le retard que connaît la commune de Bot-Makak dans l’accroissement de son taux de couverture d’approvisionnement en eau. L’absence de la saisie des services sectoriels de l’Etat en charge d’approvisionnement en eau est tout aussi à relever. Le présent tableau ci-dessus met également en exergue le taux de satisfaction de la demande exprimée par les ménages : seulement 5,9% de la demande exprimée a été satisfait. On déduirait donc à une faible capacité des institutions saisies, notamment la commune, à apporter des réponses aux préoccupations des ménages en termes d’approvisionnement en eau. Ou encore ceci pourrait découler de l’absence d’un mécanisme au niveau communal de suivi des besoins en eau.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l’intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau	
			Moins d’un mois	Total
Strate de résidence	Rurale	,0	100,0	100,0
	Total	,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus laisse apparaître un temps de satisfaction plus ou moins honorable: 100% du besoin exprimé a été satisfait à moins d’un mois. Mais ce court temps peut laisser entrevoir que les besoins exprimés étaient mineur c’est-à-dire de moindre importance du moins sur le plan logistique. Puisqu’au vu des exigences sectorielles par exemple en termes de construction d’un point d’eau (puits, forage et bien d’autres) le délai de moins d’un mois est quasiment impossible.

Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
			Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lentueur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	37,5	33,3	,0	66,7	66,7	,0	,0	,0
	Rurale	83,0	37,3	45,5	56,6	9,4	2,0	1,2	,0
	Total	81,8	37,2	44,9	56,7	10,1	2,0	1,2	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.15 relève que 83% des ménages non satisfaits sont du milieu rural, contre 37,5% en zone urbaine. Pour ce qui est des raisons de non satisfaction, le tableau nous renseigne que l'insuffisance des points d'approvisionnement bas les records tant en zone urbaine qu'en milieu rural : 66,7% en zone urbaine et 56,6% en milieu rural. La mauvaise gestion des points d'eau est aussi à relever notamment en zone urbaine 66,7% contre 9,4% en milieu rural. L'éloignement du point d'eau d'approvisionnement occupe également une place non négligeable parmi les causes de non satisfaction : 37,3% en milieu rural contre 33,3% en zone urbaine.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Les actions envisagées en vue d'améliorer l'offre de service en eau se recrutent dans la construction des points d'eau supplémentaires, dans l'amélioration de la gestion desdits points d'eau et dans l'amélioration de la qualité même de l'eau.

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable. Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	
Strate de résidence	Urbaine	50,0	,0	12,5	12,5	37,5	12,5	12,5	25,0	12,5	12,5	,0
	Rurale	48,0	39,5	24,5	3,4	7,8	3,1	1,0	6,1	15,6	15,6	,0
	Total	48,0	38,4	24,2	3,6	8,6	3,3	1,3	6,6	15,6	15,6	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.16 ci-dessus témoigne de l'intérêt des ménages à participer à l'amélioration de l'offre d'approvisionnement en eau en qualité et en nombre. Le tableau renseigne que, pour ce qui est des ménages sollicitant contribuer à la mise en place de points d'eau supplémentaires, 48% au total compte contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire en zone urbaine, contre 48% en milieu rural. Il y apparaît également que 39,5% en milieu rural souhaitent doter un site pour la construction d'un point d'eau contre 0% en zone urbaine. Le non engagement des ménages à céder de l'espace pour la construction d'un point d'eau en zone urbaine pourrait être analysé sous le prisme de la valeur du foncier en zone urbaine ; mais étant entendu qu'on ne peut avoir de nouveaux points d'eau sans site de construction, il serait nécessaire d'engager une sensibilisation auprès des ménages de la zone urbaine afin de leur persuader de la place incontournable du foncier dans la construction de nouveaux points d'eau. Toujours en ce qui concerne la mise en place de points d'eau supplémentaires, le tableau nous fait observer l'intérêt des ménages à mener des plaidoyers auprès d'autres bailleurs de fonds non publics : 24,5% pour les ménages en milieu rural, contre 12,5% en zone urbaine.

S'agissant des actions pour lesquelles les ménages sont prêts à s'engager en vue de l'amélioration de la gestion des points d'eau, le tableau indique un faible engouement

aux initiatives endogènes tant en zone urbaine qu'en milieu rural. On y note que, seulement un total 3,6% de ménages optent pour la dynamisation et ou la mise en place des COGES soit 12,5% en zone urbaine et 3,4% en milieu urbain. Dans le même ordre d'idée, la contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance des points d'eau n'attire pas les ménages : on dénombre un total de 8,6% soit 37,5 en zone urbaine et 7,7% en milieu rural. L'encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES et le suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES récoltent également moins d'enthousiasme, soit respectivement un total de 3,3% et 1,3%.

Quant-aux mécanismes visant l'amélioration de la qualité de l'eau, les ménages bien que faiblement engagés opèreraient à 15,5% pour la participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité ainsi qu'à la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau.

Il apparait à la lecture du tableau ci-dessus que l'ensemble des initiatives relève des actions endogènes c'est-à-dire des actions que les populations elles même peuvent réaliser sans forcément un concours extérieur. Malheureusement, on observe une faible adhésion des ménages à ces initiatives. Ceci résulterait de la faible organisation des ménages à impulser les actions capables d'améliorer significativement leurs conditions et qualité de vie. Des mesures visant à sensibiliser ces derniers sur l'importance des solutions endogènes dans l'amélioration de leur quotidien de vie, notamment l'offre d'approvisionnement en eau sont à initier et à mettre en œuvre urgemment.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Milieu de résidence	Strate de résidence				
	Urbaine	62,5	12,5	25,0	100,0
	Rurale	65,3	12,2	22,4	100,0
	Total	65,2	12,3	22,5	100,0

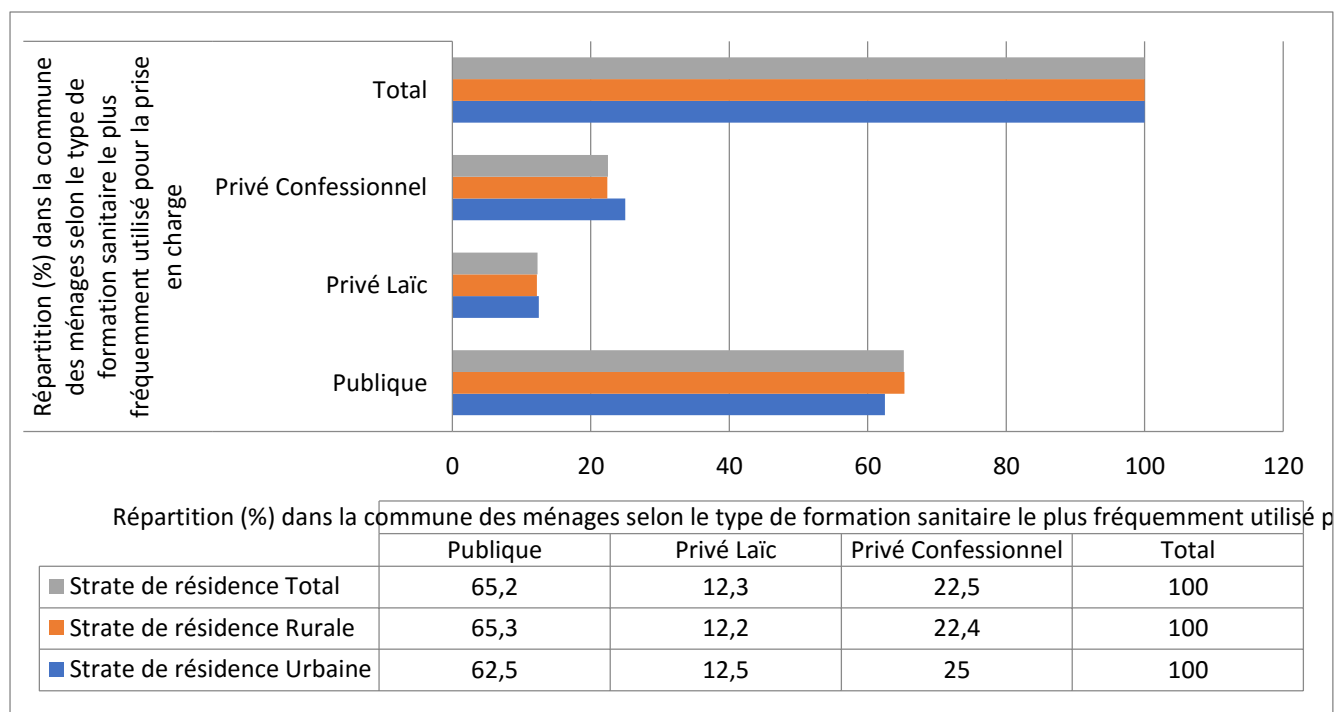
Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Dans la Commune de Bot-Makak, on s'aperçoit via le tableau 3.17 ci-dessus, que 65,5% de ménages fréquentent les formations sanitaires publiques ; 22,5% les formations sanitaires privées confessionnelles et 12,3% les formations privées laïques. Plus spécifiquement, le présent tableau renseigne que, en milieu rural, 65,3% des ménages fréquenteraient les formations sanitaires publiques ; 22,4% le privé confessionnel et 12,5% le privé laïc. Tant dit qu'en zone urbaine 62,5% opteraient pour les formations sanitaires publique ; 25% pour le privé confessionnel et 12,5% le privé laïc. L'action de ces formations sanitaires privées aux côtés d'institutions sanitaires publiques aide à couvrir le besoin des ménages en soins de santé et renforce le partenariat public privé. Toutefois, selon une étude de l'institut national des statistiques du Cameroun, le taux de pauvreté en 2014 est de 37,5% vivant en milieu rural. Les pauvres au Cameroun vivent principalement en milieu rural, soit 90,4% du total de la population pauvre et éprouvent des difficultés à se faire soigner dans un hôpital. La perception des services offerts par les FOSA publiques et le coût élevé des soins pousseraient certains ménages à se soigner chez d'autres praticiens dont la technicité peut être douteuse. C'est le lieu de structurer un plaidoyer auprès des autorités sanitaires pour la quasi gratuité des soins de santé de base notamment pour les populations socialement vulnérables telles que les enfants de de zéro à cinq (05) ans, les femmes enceintes, les personnes vivant avec un handicap etc. au Cameroun.

Au regard de ce qui précède, il serait très important de savoir les raisons qui poussent

certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons.

Figure 4 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent Figure ci-dessus explicite davantage l'intérêt des ménages pour les types de formation sanitaires disponibles dans la Commune de Bot-Makak.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	33,3	33,3	,0	66,7	66,7	33,3	,0
	Rurale	56,9	17,6	34,3	62,7	62,7	55,9	1,0
	Total	56,2	18,1	33,3	62,9	62,9	55,2	1,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au vu du tableau 3.18, on s'aperçoit que les raisons d'ordre fonctionnel voire managérial et logistique conditionnent plus les ménages sur le choix du type de formation sanitaires au détriment des raisons d'ordre financier tel que généralement perçu. C'est ainsi qu'on a 62,9% évoquent la disponibilité du personnel et la qualité de soins ; 56,2% parlent de

la distance et 55,2% mettent en exergue la disponibilité des médicaments. A ceux-ci s'ajoute 33,3% évoquant l'accueil et seulement 18,1% soulignent le coût. Ces raisons connaissent plus de spécificité en les situant dans les strates de résidence urbaine et rurale. Dans cette dynamique, le tableau indique qu'en zone urbaine 66,7% trouveraient comme obstacle à leurs soins de santé, la disponibilité du personnel et la qualité de soins. Toujours dans la zone urbaine 33,3% évoqueraient respectivement la disponibilité des médicaments ; le coût et la distance. Tandis qu'en milieu rural on dénombrerait comme facteurs influençant le choix du type de formation sanitaire à 62,7% la disponibilité du personnel ; 56,9% la distance ; 55,9% pour la disponibilité des médicaments ; 56,9% parleraient de la distance ; 34,3% pointeraient du doigt l'accueil et 17,6% évoqueraient le coût.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	100,0	,0	,0	100,0
	Rurale	75,3	22,9	1,8	100,0
	Total	75,9	22,4	1,8	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Il ressort dans l'analyse de ce tableau ci-dessus que 75,9% des ménages de la commune fréquenteraient les Centres de Santé Intégrés (CSI) soit 100% en zone urbaine et 75,3% en milieu rural. Plus curieux encore, le tableau révèle que seulement 22,4% des ménages fréquenteraient le Centre Médical d'Arrondissement (CMA), soit 22,9% en milieu rural contre 0% en zone urbaine. A l'observation, plus d'une personne s'interrogerait sur le fait que, malgré l'existence du CMA dans l'espace urbain, personne de cet espace ne souhaiterait y aller pour obtenir des soins de santé. Ceci interpelle à plus d'un titre, à l'urgence des initiatives, visant à cerner les raisons d'un tel choix, afin de mettre sur pieds de mesures devant changer cette triste tendance.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	60,0	40,0	100,0	1200,2	42,0
	Rurale	44,8	55,2	100,0	7059,8	103,9
	Total	45,2	54,8	100,0	6931,3	102,6

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le présent tableau en occurrence le 3.20 ci-dessus, révèle que, 54,8% des ménages ne fréquenteraient pas les principales formations sanitaires publiques du fait de leur proximité, soit une moyenne de 55,2% en milieu rural contre 40% en zone urbaine. Ceci laisserait présager que les principales formations sanitaires publiques fréquentées pour l'obtention des soins, offriraient des services acceptables du point de vue de la prise en charge des patients. Vivement que des mesures visant à consolider ces acquis et améliorer cette offre de service publique soient prises. Le tableau nous renseigne également que, la distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins s'estimerait en moyenne de 6931,3 m soit environ 7 km. Spécifiquement, le tableau fait référence à 1200 m (1km, 200 m) en zone urbaine et 7059,8 m (7km 60m) en milieu rural. En plus, pour réconforter cette tendance plus ou moins sombre sur les distances que parcourraient les ménages afin d'avoir accès aux soins de santé ; le tableau nous fait également état du temps que mettrait les ménages pour accéder chacun, à sa principale formation sanitaire publique. Il y apparait que, les ménages mettraient au total en moyenne 102 minutes (1h 42 min) à pied, soit 103,9 minutes (1h 43 min) en milieu rural et 42 minutes en zone urbaine. A l'observation de ce qui précède, la commune de Bot-Makak souffrirait d'un taux de couverture sanitaire en deçà de la moyenne sectorielle. Comme pour dire que bon nombre de villages de la commune, resteraient encore moins voire non couverts par les services sanitaires plus ou moins publics. Des initiatives en termes de plaidoyers devraient donc voir le jour dans la commune afin de résorber cette situation, qui est loin d'honorer la municipalité et ses populations.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la commune de Bot-Makak selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbain	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	80,0	80,0	80,0	80,0	,0
	Rurale	86,1	87,9	87,9	87,9	86,5	77,6	57,8	69,5	66,8	,0
	Total	86,4	88,2	88,2	88,2	86,8	77,6	58,3	69,7	67,1	,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Des ménages enquêtés dans le milieu Urbain dont le membre fréquente une formation sanitaire publique affirmeraient la quasi totale disponibilité des petits matériels (Ciseaux, Seringues, Alcool, Coton, Bétadine, Thermomètre, Tensiomètre, Balance et Gants) dans la formation sanitaire. De même, dans la formation sanitaire de la zone Rurale, la plupart des répondants trouveraient que les petits matériels de soins seraient quasiment disponibles au moment de leur passage dans cette formation sanitaire pour l'obtention du soin. Les seuils que nous indique le tableau 3.21 ci-dessus sembleraient flatteurs, même si on observe plus d'optimisme en zone urbaine à savoir : ciseaux, seringues, alcool, coton, Bétadine seraient respectivement à 100% contre 86,1%, 87,9%, 87,9% 87,9% et 86,5% en milieu rural pour ne citer que ceux-ci.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	1460,0	20,0	,0	,0	60,0	40,0	100,0
	Rurale	1060,6	34,1	9,9	14,3	62,3	23,3	100,0
	Total	1069,4	33,8	9,6	14,0	62,3	23,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Le tableau 3.22 ci-dessus relève que, primo, le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, s'élèverait à 1069,4 Francs CFA, soit 1 460 en zone urbaine et 1060,6 en milieu rural. Secundo, le tableau renseigne que la 33,8% des ménages au total trouverait ce montant élevé soit 34,1% en milieu rural contre 20% en zone urbaine. Tertio, le présent tableau indique également que, 9,9% des ménages en milieu rural déclareraient que des frais non autorisés leurs ont été exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, contre 0% en zone urbaine. Ce qui laisserait présager les poches de corruption dans l'offre de service publique de santé dans la commune de Bot-Makak. Il urge donc que des mesures visant non seulement à éradiquer ce phénomène mais également à l'empêcher soient prises. S'agissant du jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, le tableau nous fait observer que, aucun ménage en zone urbaine ne jugerait bon cet accueil et seulement 14,3% en milieu rural estimerait que cet accueil est bon. Cette tendance semble s'affirmer dans la suite du tableau, quand il est relevé que 23,7% des ménages jugeraient mauvais l'accueil du personnel soignant, soit 23,3% en milieu rural et 40% en zone urbaine. Il

y ressort de façon générale que des efforts devraient être faits en termes d'accueil dans les formations sanitaires publiques de la commune de Bot-Makak, bien que la situation ne semble pas alarmante.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Bot-Makak, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune de Bot-Makak.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles		Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	,0	,0
	Rurale	3,6	10,3
	Total	3,5	10,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus révèle un constat fort de sens à savoir l'indisponibilité des médicaments dans les formations sanitaires tant en milieu rural que urbain : 3,5% au total des ménages déclareraient que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles soit 3,6% en milieu rural et 0% en zone urbaine. Ce triste record semble être réconforté en évoquant la proportion des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins ; ce dans la mesure aucun ménage de l'espace urbain ne répond par l'affirmation et que seulement 10,3% des ménages de la zone rurale trouveraient la plupart de leurs problèmes résolus par la principale formation sanitaire. Tout ceci interpellerait plus d'un observateur à questionner l'opportunité de l'existence d'une formation sanitaire, qui non seulement est dépourvu en médicament mais n'arrive pas également résoudre la plus part des problèmes des patients. Vivement que des plaidoyers soient menés pour changer cette triste tendance.

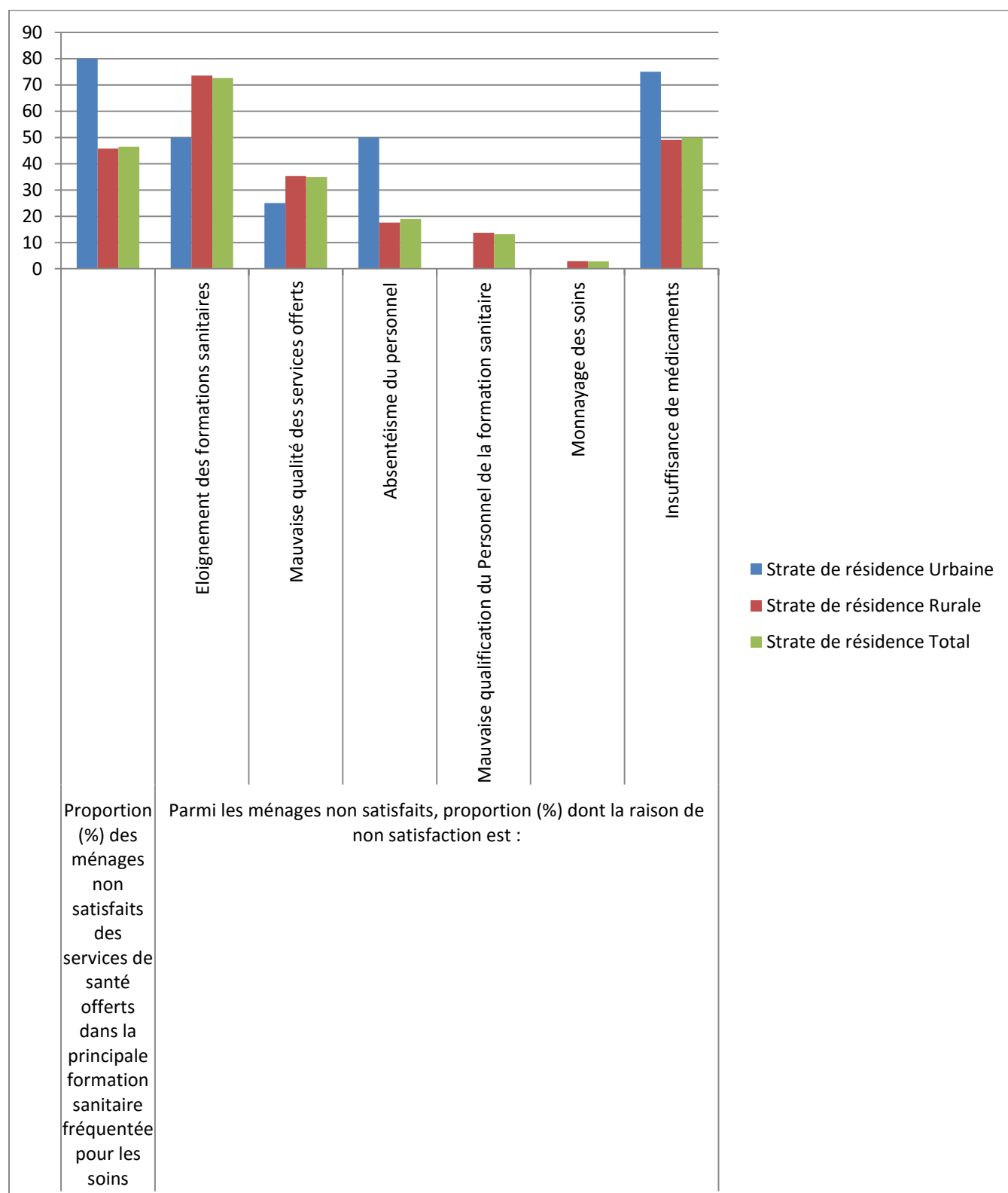
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Urbaine	80,0	50,0	25,0	50,0	,0	,0	75,0	50,0	75,0	25,0	,0
	Rurale	45,7	73,5	35,3	17,6	13,7	2,9	49,0	36,3	41,2	14,7	,0
	Total	46,5	72,6	34,9	18,9	13,2	2,8	50,0	36,8	42,5	15,1	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.24 ci-dessus renseigne que 80% des ménages en zone urbaine sont non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, contre 45,7% en milieu rural. Il ne fait aucun doute que ce niveau de non satisfaction est plus qu'alarmant pour tout observateur averti. C'est certainement dans le même sillage que le présent tableau explicite les potentielles raisons de non satisfaction. On peut y observer en zone urbaine, la prééminence de l'insuffisance de médicaments (75%), de l'insuffisance des équipements (75%) auxquels s'ajoute l'absentéisme du personnel (50%) et l'éloignement des formations sanitaires (50%). Pour ce qui est du milieu rural, on observe comme raisons plus en vue justifiant la non satisfaction : l'éloignement (73%) ; l'insuffisance des médicaments (49%) ; insuffisance des équipements (41,2%) et la mauvaise qualité des équipements (36,3%). De façon générale, il ressort de ce tableau que l'offre de service de santé dans la commune de Bot-Makak est plus ou moins problématique et nécessite par conséquent des actions visant à l'améliorer.

Figure 5 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins



Le Figure 5 ci-dessus conforte en couleur et en chiffre, l'illustration des analyses relatives au niveau de satisfaction.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Bot-Makak.

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/ Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et l'entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résiden ce	Urbain e	20,0	20,0	,0	,0	20,0	40,0	60,0	40,0	,0	,0	20,0	,0	,0
	Rurale	16,1	39,0	37,2	19,7	12,1	6,7	14,8	32,7	13,5	2,7	13,9	6,7	,0
	Total	16,2	38,6	36,4	19,3	12,3	7,5	15,8	32,9	13,2	2,6	14,0	6,6	,0

Source : Enquête CCAP2, Bot-Makak 2022

Pour le milieu rural, le tableau 3.24 ci-dessus fait observe un plus grand d'intérêt pour les actions suivantes : construction de nouvelles formations (39%) ; la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires (37,2%) et l'affectation du personnel soignant 37,7%). Cette dynamique rurale ne s'éloigne pas de celle de la zone urbaine. Ainsi, le tableau renseigne que, 60% des ménages envisageraient la maintenance et l'entretien des infrastructures hospitaliers ; 40% des optent pour l'accueil et la prise en charge des patients et 40% pour l'affectation du personnel.

III.4 Services de l'éducation

L'éducation est un des Objectifs de Développement Durable défini par les Nations Unies pour la période 2015-2030. Le Gouvernement camerounais, soucieux de son développement, s'est approprié cet objectif en promeuvent une éducation de base pour tous. Le but recherche est l'atteinte d'une éducation de qualité afin de garantir un avenir à la jeunesse camerounaise. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès à l'éducation. Ce d'autant plus que l'accès à une éducation de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ainsi, dans cette section, il est question d'évaluer le taux de scolarisation des ménages selon la strate de résidence.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	Cycle d'enseignement																					
			Maternel				Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle				Autre		Total			
			Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseigne ment fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
			Public	Privé Laïc	Privé Confession nel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confession nel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confession nel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confession nel	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confession nel	Total
Strate de résidenc e	Urbain e	83.3	75,0	,0	25,0	100,0	85,7	,0	14,3	100,0	100,0	,0	,0	100,0	66,7	,0	33,3	100,0	,0	,0	80,0	,0	20,0	100,0
	Rurale	92.3	66,7	13,3	20,0	100,0	92,0	,9	7,1	100,0	89,5	7,9	2,6	100,0	90,0	10,0	,0	100,0	100,0	100,0	87,5	4,7	7,8	100,0
	Total	83.3	67,6	11,8	20,6	100,0	91,7	,8	7,5	100,0	89,7	7,7	2,6	100,0	84,6	7,7	7,7	100,0	100,0	100,0	87,0	4,3	8,7	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus, révèle que le milieu rural a plus d'enfants que la zone urbaine en ce qui concerne les cycles et ordres d'enseignement : 92,3% contre 83,3%. Le taux de fréquentation du cycle maternel est plus important dans le public à savoir 67%, contre 20,6% dans le privé confessionnel et 11,8% dans le privé Laïc. S'agissant du cycle primaire, l'ordre d'enseignement public est le plus prisé par les ménages avec un total de 91,7%, contre 8% pour le privé Laïc et 7,5% pour le privé confessionnel. Pour ce qui est du secondaire 1^{er} cycle, l'ordre public se taille également la plus grande part, en se tirant avec un total de 89,7%, contre 7,7% pour le privé Laïc et 2,6% pour le privé confessionnel. Le fort intérêt des ménages pour l'ordre d'enseignement public se conforte à nouveau dans le 2^{ème} cycle du secondaire, en se réservant un total 84,6% contre 7,7% pour les privés confessionnel et laïc.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	100,0	,0	100,0
	Rurale	16,7	,0	100,0
	Total	25,9	,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus relève que les ménages ayant privilégiés la fréquentation d'établissement privé au public l'ont fait à 100% pour la qualité de l'éducation et ces derniers justifieraient leur choix toujours d'après le tableau par l'éloignement soit 100% dans la zone urbaine et 16,7% dans le milieu rural. Et, il faut également observer qu'aucun de se ménager n'a fait référence au coût de la scolarisation. Quand on connaît le coût de la scolarisation dans le privé confessionnel il semblerait que, l'option desdits ménages s'appuie sur des considérations plus ou moins objectives, en occurrence les résultats scolaires.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
					Oui	Non	Total
		Strate de résidence					
		Urbaine	Rurale	Total			
cycle	Maternel	50,0	28,6	29,1	71,6	28,4	100,0
	Primaire	50,0	32,7	33,1	79,0	21,0	100,0
	Secondaire	50,0	21,4	22,2	52,2	47,8	100,0
	Formation professionnelle	50,0	9,5	10,6	43,8	56,3	100,0
	Total	50,0	23,0	23,8	66,6	33,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.28 renseigne que 50% des ménages de la zone urbaine déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans leur village/quartier en ce qui concerne les cycles maternel, primaire, secondaire et formation professionnelle. Pour ce qui est du milieu rural, les ménages affirment à 23% l'existence d'un établissement public à leur village ; soit 28,6% pour la maternelle ; 32,7% pour le primaire ; 22,2% pour le secondaire et 9,5% pour la formation professionnelle. Si les présentes données ne sont pas alarmantes dans l'ensemble, la moyenne totale à l'évocation de l'existence d'un établissement scolaire public, qui est de 23,8%, invite à initier des actions visant faciliter davantage l'accès à l'école aux apprenants. Il ressort également de ce tableau que 33,4% des ménages déclarent que l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier n'est pas à proximité ; soit 28,4% pour la maternelle ; 21% pour le primaire ; 47,8% pour le secondaire et 56,3% pour la formation professionnelle. Ce qui laisserait penser à beaucoup de peine pour les élèves de ces ménages à répondre aux exigences relatives à leur niveau d'apprentissage.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
cycle	Maternel	130,0	2,1	89,4	2,7	90,5	2,7
	Primaire	262,5	6,0	5464,0	21,3	5326,2	20,9
	Secondaire	750,0	16,9	1545,2	7,0	1524,1	7,2
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	285,6	6,3	1774,6	7,7	1735,2	7,7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.29 relève des disparités en termes de distance parcourue ou du temps mis pour accéder à pieds à l'école. La situation d'après le présent tableau, est moins désagréable en zone urbaine et rurale, avec un temps mis total de 6,3 minutes dans l'espace urbain, contre 7,7 en milieu rural. Spécifiquement, le tableau fait observer tout de même une durée d'accès au cycle primaire non négligeable dans l'ensemble, soit une distance de 5 326,2 au total soit 5464 m pour le milieu rural et 262,5 m en zone urbaine.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	37,5	,0	37,5	,0	6,1	2,7	6,1	,0	7,0	2,6	7,0	,0
	Primaire	50,0	25,0	50,0	12,5	21,8	11,6	20,1	2,4	22,5	11,9	20,9	2,6
	Secondaire	25,0	25,0	25,0	,0	9,2	9,5	11,2	,0	9,6	9,9	11,6	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	28,1	12,5	28,1	3,1	9,3	6,0	9,4	,6	9,8	6,1	9,9	,7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.30 ci-dessus indique un environnement préscolaire et scolaire moins

élogieux. On aperçoit à l'aide du présent tableau que l'ensemble des établissements à cycle complet représenterait un total 9,8% selon les ménages de la commune de Bot-Makak, soit 28,1% en zone urbaine, contre seulement 9,3 en milieu rural. On y note également des spécificités non négligeables en parlant du cycle complet ou non des établissements scolaires dans la zone urbaine que rurale. Dans la zone urbaine, on évoquerait les chiffres suivants : maternel 37,5% ; primaire 50% ; secondaire 25% et la formation professionnelles 0%. A l'évocation d'une salle par niveau de classe le tableau précise que, le niveau moyen en fonction des cycles s'estimerait comme suit : maternel seulement 2,6% ; le primaire 11,9% ; le secondaire 9,9% et les formations professionnelles 0%. Ces disparités s'accroissent davantage selon qu'on est en zone urbaine ou en milieu rural. On peut y voir en zone urbaine : le cycle maternel 0% ; primaire 25% ; secondaire 25% et la formation professionnel 0%. Et en milieu rural : maternel 2,7% ; primaire 11,6% ; secondaire 9,5% et la formation professionnelle 0%. La disponibilité d'un banc par élève obéirait à cet environnement d'insuffisance avec des moyennes suivantes : maternel 7% ; primaire 20% ; secondaire 11,6% et la formation professionnel 0%. Pour ce qui est de la distribution des livre l'expression des ménages est sans équivoque : maternel 0% ; primaire 2,6% ; secondaire et formation professionnelle 0%. Tout ceci témoignerait donc de l'environnement moins favorable à une éducation de qualité dans la Commune de Bot-Makak ; ce qui nécessite des initiatives tant institutionnelles que locales pour une éducation aux lendemains meilleurs dans cette commune.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
cycle	Maternel	42	68.18	4.54	27.27	100
	Primaire	34	46.05	25	28.94	100
	Secondaire	41	44.44	36.11	19.44	100
	Formation professionnelle	.	0	0	0	0
	Total	37	49.25	24.62	26.11	100

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.31 révèle que l'effectif total moyen dans les salles de classe dans la

commune de Bot-Makak relativement dense 37 et obéit au seuil de la réglementation. Mais on note quelques disparités en fonction des cycles existant : maternel 45 ; primaire 34 et secondaire 41. Mais il faut faire observer que ces disparités ou encore cette densité peuvent s'expliquer par l'effet de l'insuffisance des salles de classe et ou des établissements scolaires ou encore par le manque d'enseignants. Le tableau ci-dessus laisse également ressortir que, la fréquence de la présence de l'enseignant dans les salles de classe n'est pas confortable, soit une moyenne globale 49,25% ; l'irrégularité atteignant même 26,11%. Cette irrégularité est moins forte au niveau secondaire 19,44% ; ses 27,27% à la maternel et 28,94 au primaire semblent plus alarmantes quand on connaît l'indispensabilité de l'enseignant au niveau de ces cycles : pas d'enseignant pas d'école. S'il est bien vraie que ce niveau élevé de l'irrégularité des enseignants peut être lié à plusieurs contingences, notamment leur condition de travail et de vie, il est clair que cette triste tendance ne saurait trouver d'excuse, quand on connaît les effets ô combien désagréables qu'elle peut entraîner. Il urge donc que des solutions tant endogènes qu'exogènes, formelles qu'informelles soient initiées à court termes.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
			Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	4.63	57.14	64.28	35.71	0	0
	Primaire	11.25	52.94	70.58	23.52	8.82	14.70
	Secondaire	6.62	55	40	40	0	10
	Total	5.62	54.41	60.29	30.88	4.41	10.29

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau relève le fort intérêt des ménages à l'APEE dans les trois cycles disponibles. Ce dans la mesure où la proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE est faible : 4,63% pour le cycle maternel ; 11,25% au primaire et 6,62% au secondaire. Néanmoins, il se révèle à la lecture du présent tableau ci-dessus, que la durée des réunions et le non-respect des horaires sont les principales raisons de cette non-participation bien que maigre, respectivement 60,29% et 54,41%. Le tableau nous révèle

également que la reddition des comptes serait plus ou moins une réalité dans le fonctionnement de l'APEE dans la commune de Bot-Makak.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
cycle	Maternel	13295,5	11454,5	14636,4	77,3	22,7	,0	,3
	Primaire	7772,4	9039,5	8868,4	63,2	34,2	2,6	,3
	Secondaire	15833,3	13750,0	14013,9	69,4	30,6	,0	1,3
	Formation professionnelle	.	.	.	,0	,0	,0	,0
	Total	10844,8	10701,5	11197,8	67,2	31,3	1,5	,5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que les coûts de l'inscription et ceux de l'APEE se disputent la prééminence en termes de montant en fonction des cycles. A la maternelle et au secondaire le montant de l'inscription est supérieur à l'APEE soit respectivement 13295,5 FCFA et 11454,5 FCFA à la maternelle et 15833,3 FCFA et 13750 FCFA pour le secondaire. Cette situation est différente au primaire où le montant des frais d'inscription est inférieur à celui de l'APEE soit respectivement 7772,4 FCFA et 9039,5 FCFA. Il y apparaît également d'autres frais dont les montants sont supérieurs à l'inscription et à l'APEE : 14636 à la maternelle ; 8868,4 FCFA au primaire et 14013,9 FCFA au secondaire. Le tableau révèle également que 67,2% des ménages estimerait ces montants élevés, soit 77,3% pour la maternelle ; 63,2% au primaire et 69,4% s'agissant du secondaire. On y voit aussi que 5% des ménages déclarent payer des frais non exigibles ; ce qui devrait interpeller les acteurs formels et informels intervenant dans ce secteur. En plus le niveau des montants relatifs à l'inscription à la maternelle et au primaire devrait également interpeller les acteurs du secteur, dans la mesure on parle de plus en plus de la gratuité du service public dans ces deux cycles.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	6,6	,0	,0	,0	,3	,3
	Primaire	23,5	,3	1,0	,0	1,0	,7
	Secondaire	10,9	,0	,0	,0	,7	,7
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	10,3	,1	,2	,0	,5	,4

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus laisse entrevoir quasiment l'exclusivité de la réfection des ouvrages à l'APEE dans les cycles cible, même s'il est nécessaire de faire observer que cette intervention semble mineur à la lecture du faible intérêt dont les ménages y ont accordé : 10,3% au total ; soit 6,6% pour la maternelle ; 23,5% s'agissant du primaire et 10,9% au secondaire. La lecture du présent tableau inviterait plus d'un observateur à l'étonnement quand on apprend l'absence de l'institution communale dans la réhabilitation des ouvrages endommagés de l'école. Ce, dans un contexte de décentralisation porté par l'avènement de la loi portant Code Général des CTD. L'absence des institutions sectorielles de l'Etat inquiète tout autant, au vue de l'importance de ces derniers dans le suivi-évaluation de la gestion des établissements scolaires des cycles cibles. Ce qui appelle à des initiatives devant participer à tourner le « dos » à cette façon de faire, qui n'a d'intérêt que pour rendre moins favorable, l'environnement lié à la scolarisation.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

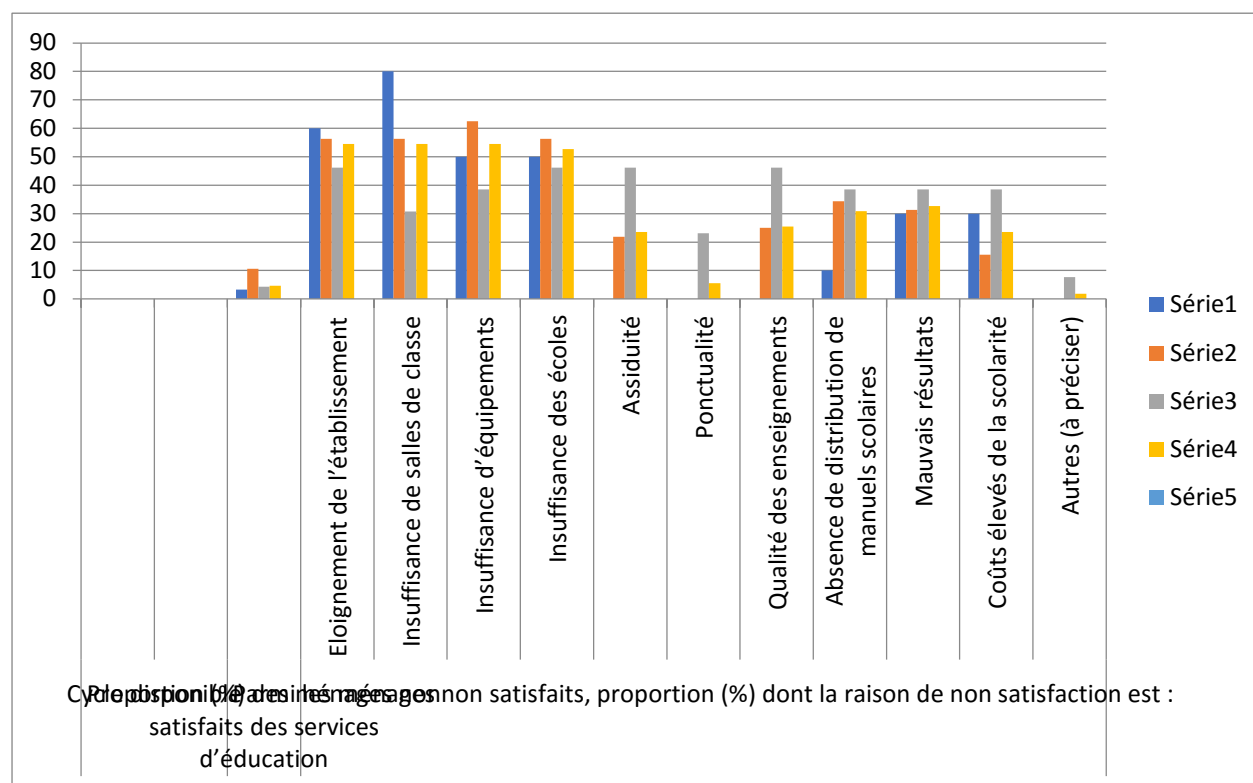
Cycle disponible		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
			Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	3,3	60,0	80,0	50,0	50,0	,0	,0	,0	10,0	30,0	30,0	,0
	Primaire	10,6	56,3	56,3	62,5	56,3	21,9	,0	25,0	34,4	31,3	15,6	,0
	Secondaire	4,3	46,2	30,8	38,5	46,2	46,2	23,1	46,2	38,5	38,5	38,5	7,7
	Total	4,6	54,5	54,5	54,5	52,7	23,6	5,5	25,5	30,9	32,7	23,6	1,8

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.35 ci-dessus, révèle que les ménages non satisfaits des services d'éducation occuperaient une place significativement moins honorable dans la Commune de Bot-Makak : soit 3,3% au cycle maternel ; 10,6% dans le primaire et 4,3% dans le secondaire. Ce qui résulterait très certainement de la qualité des enseignements et ou des résultats y afférents. Mais la suite de ce tableau, notamment dans sa partie explicitant les raisons de l'insatisfaction, on s'aperçoit que l'insuffisance des salles de classe et l'éloignement occupent des places de choix : au total 54,5% pour chacune d'elle. Il y apparaît plus spécifiquement des écarts, qui se manifestent dans les différents cycles cibles. La maternel est ainsi perçue : 80% pour l'insuffisance des salles de classe ; 60% pour l'éloignement et 50% pour l'insuffisance des équipements et l'insuffisance des écoles. S'agissant du primaire, on note que parmi les raisons de non satisfaction, l'insuffisance des équipements l'établissement (56,3%) ainsi que l'éloignement de l'établissement (56,3%) et l'insuffisance des salles de classe (62,5%) sont cités. En sommes, le tableau semble indiquer que, malgré l'existence de bon nombre de pesanteurs dans les services d'éducation, les effets induits y afférents cachent moins la satisfaction des ménages. Ce qui ne saurait empêcher la Commune de Bot-Makak et toutes les autres parties prenantes à prendre davantage les initiatives pour une éducation « sans » problèmes.

Figure 6 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Le présent Figure illustre en couleur et en chiffre l'expression de la non satisfaction, corroborée par les raisons y afférentes.



Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que votre enfant fréquente ? Autres (à préciser)
cycle	Maternel	,7	1,7	1,3	,7	2,0	4,6	,0
	Primaire	4,3	7,0	6,3	2,3	5,6	16,6	,3
	Secondaire	4,0	4,3	3,3	1,7	2,6	7,3	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	2,2	3,2	2,7	1,2	2,6	7,1	,1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau 3.36 ci-dessus relève une certaine timidité dans l'engagement des ménages à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation dans la commune de Bot-Makak. En dehors du plaidoyer pour l'affectation du personnel qui atteint 16,6% dans le cycle primaire, aucune autre proposition ci-dessus n'a pu atteindre le cap de 10% du choix des ménages. Ceci ne saurait présager des lendemains optimistes dans la relation entre l'institution communale et les communautés dans la municipalité de Bot-Makak. D'où la nécessité d'envisager des initiatives visant à accompagner les ménages/communautés à la mise en œuvres des solutions endogènes.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécents	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	1,7	3,0	,3	,7	,0	,0	2,3	1,7	2,3	,0
	Primaire	8,9	8,9	2,6	3,6	1,0	2,0	5,6	5,3	7,0	,0
	Secondaire	5,0	2,6	2,0	3,3	,3	1,3	4,6	2,3	3,0	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	3,9	3,6	1,2	1,9	,3	,8	3,1	2,3	3,1	,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau 3.37 ci-dessus, renseigne à l'image de son devancier le tableau 3.36 le très peu d'intérêt des ménages à des actions communautaires devant concourir à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation dans les communautés. Il y apparait que, aucune proposition individuellement prise dans chacun des cycles cible, n'a recueilli 10% de l'attention des ménages. Ce qui serait inquiétant pour le service de

l'éducation dans les Communautés de Bot-Makak, surtout quand on connaît l'apport des communautés dans le fonctionnement des services au niveau local en occurrence celui de l'éducation, dans un contexte de rareté des appuis publics de l'Etat ou des CTD.

III.5 Fourniture des services communaux

Dans un contexte de décentralisation, la commune a plus que jamais de lourdes missions à accomplir. Elle a désormais la charge de promouvoir le développement au niveau local. Elle est garante du bien-être et de l'épanouissement des citoyens. Au regard donc de ces missions non exhaustives qui incombent à la commune, il devrait exister une franche collaboration interaction entre les citoyens et l'institution communale. Cette section s'intéresse donc à l'analyse de l'environnement communal. Ainsi, la caractérisations de la fourniture des services communaux, les contraintes dans la fourniture des services communaux, la promotion de l'engagement citoyen dans la commune, l'appréciation des services communaux et les actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration des services communaux sont les points qui vont meubler cette analyse.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal							
				Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
				En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
service	Acte de naissance	3,3	3,0	10,0	,0	,0	10,0	40,0	40,0	,0	100,0
	Acte de décès	,3	,3	,0	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0
	Acte de mariage	,0	,0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Légalisation des documents officiels	,3	3	,0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Aménagement des voiries	1,3	3	50,0	,0	,0	,0	,0	25,0	25,0	100,0
	Gestion des déchets /assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Hygiène et salubrité	,0	,0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	,0	,0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Transport public	,3	0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Eclairage public	2,0	1,0	33,3	,0	,0	,0	,0	33,3	33,3	100,0
	Aménagement des aires de jeux	,3	0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0
	Certificat de domicile	,7	,7	50,0	,0	,0	50,0	,0	,0	,0	100,0
	Validation des plans de localisation	,0	0								
	Authentification des documents	,7	,7	,0	,0	,0	50,0	50,0	,0	,0	100,0
	Informations	1,0	1,0	66,7	,0	33,3	,0	,0	,0	,0	100,0
	Autres	,0	,0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau renseigne sur les relations entre les ménages et la Marie en lien avec les services qu'offre la municipalité de Bot-Makak. Il y ressort que, dans les 12 derniers mois, quasiment les ménages n'ont pas été en contact avec la commune. La Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois serait sans exagération aucune nulle : 3,% pour les actes de naissance et de décès ; 7% pour le Certificat de domicile et pour l'authentification des documents, le tout au bout d'une année. Ici, même la demande d'information n'est pas au-dessus de 1%. Cet état de chose remettrait considérablement en cause la logique d'intervention privilégiée dans l'implémentation du service public, à savoir la décentralisation, gage du rapprochement du service public de la population. Le tableau fait également état de la qualité de l'accueil dans l'offre de services dans la Commune de Bot-Makak. Il y ressort que, l'accueil serait moins à la hauteur des attentes des ménages : la proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon est quasi nulle. Plus spécifiquement, cette proportion n'est supérieure à 7% sur aucun des services offerts par la commune. Cette propension n'augurerait point un avenir florissant dans la relation de réciprocité qu'exige l'offre de services des municipalités en général et ceux de la commune de Bot-Mak plus singulièrement. D'où l'urgence et la nécessité des actions visant à renverser cette triste tendance. Le présent tableau exprime également le temps mis pour obtenir le service communal. Il y apparait que les durées vont de jour à l'an. Pour les ménages aucune demande n'est rendue par la Marie de Bot-Makak en minute et ou en heures en termes de temps mis.

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages qui trouve long ou très long le temps mis pour rendre le service et proportion selon la cause de lenteur pour rendre le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service				
			Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	Total
service	Acte de naissance	30,0	66,7	,0	,0	33,3	100,0
	Aménagement des voiries	75,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Eclairage public	83,3	,0	20,0	80,0	,0	100,0
	Certificat de domicile	50,0	,0	,0	100,0	,0	100,0

Le tableau 3.39 ci-dessus, témoignerait du niveau de lenteur dans les services communaux, ainsi que de ses potentiels causes. Il y apparait que la plus part des offres de services sont jugés très long ou long par les ménages. C'est ainsi qu'une proportion des

ménages estimée à 30% voient dans l'offre des actes de naissance, une durée excessive. Parlant de l'aménagement des voiries 75% estimerait qu'il est long tout comme l'éclairage public 75% et le certificat de domicile 50%. Le présent tableau expose également les causes de ce long temps. Pour le Certificat de domicile et l'aménagement des voiries, 100% des ménages pencheraient pour la mauvaise organisation des services, tout comme dans l'éclairage public 80%. L'indisponibilité du personnel d'après les ménages serait à 66,7% la cause de la longévité de l'offre de services portant sur les actes de naissance. A l'observation l'offre de services connaîtrait des manquements dans la commune de Bot-Makak, ce qui appellerait à des actions pour corriger et prévenir le retour à une pareille tendance.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
service	Acte de naissance	20,0
	Acte de décès	,0
	Légalisation des documents officiels	,0
	Aménagement des voiries	,0
	Transport public	,0
	Eclairage public	,0
	Aménagement des aires de jeux	100,0
	Certificat de domicile	,0
	Authentification des documents	,0
	Informations	33,3

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau révèle l'existence des pourboires pour obtenir le service dans la Commune de Bot-Makak. Tel serait le cas d'après les ménages ayant sollicité ou bénéficié des services de la Mairie : 20% pour ce qui est des actes de naissance ; 100% s'agissant de l'aménagement des aires de jeux et 33,3% rien que pour l'accès à l'information. Ceci interpellerait plus d'un acteur à initier des actions pour enrayer ce type de comportement, impropre à la bonne gouvernance, qui est recommandée dans l'offre de tout service qui se veut public.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service				
			Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Mauvaise organisation des services	Autres (à préciser)	Total
service	Acte de naissance	30,0	66,7	,0	,0	33,3	100,0
	Acte de décès	,0					
	Légalisation des documents officiels	,0	0	0	0	0	0
	Aménagement des voiries	75,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Transport public	100,0					
	Eclairage public	83,3	,0	20,0	80,0	,0	100,0
	Aménagement des aires de jeux	,0	0	0	0	0	0
	Certificat de domicile	50,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Authentification des documents	,0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus relève la part des ménages estimant long ou très long le temps mis pour rendre un service. Il y ressort que le temps mis pour bénéficier d'un service dans la commune de Bot-Makak est loin d'être négligeable : 30% des ménages l'expriment s'agissant des actes de naissance ; 75% pour l'aménagement des voiries ; 83% pour l'éclairage public ; 50% s'agissant des Certificats de domicile et 100% pour le transport public. Pour ce qui est des causes du temps long ou très long pour rendre service dans la Commune de Bot-Makak, révèle que, l'indisponibilité du personnel/absence, la mauvaise organisation du travail sont des causes majeures du temps mis. Pour les ménages ceci est vérifiable au travers de la demande des actes de naissance où ils penchent à 66,7% pour l'absence/indisponibilité du personnel. En ce qui concerne l'aménagement des voiries, le Certificat de domicile et l'éclairage public les ménages penchent pour la mauvaise organisation des services respectivement à 100%, 80% et 100%.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	12,5	,0	,0	,0	12,5
	Rurale	2,4	,3	,7	1,4	4,4
	Total	2,6	,3	,7	1,3	4,6

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau révèle que, les ménages seraient faiblement informés et impliqués dans la réalisation des activités de développement de la municipalité. C'est ainsi qu'en évoquant la communication sur les actions programmées au cours de la dernière année, seulement 2,6% des ménages au total s'y identifient ; soit 2,4% en milieu rural et 12,5% en zone urbaine. Le tableau renseigne également les activités de programmation, de communication sur le budget ainsi que sur l'accompagnement des villages/quartiers dans les actions de développement connaissent une propension quasi nulle vers les ménages. Bien que le Code Général de la décentralisation ait consacré l'engagement citoyen, la Commune de Bot-Makak au regard de ce tableau peinerait à respecter la loi. Des initiatives devraient donc être prises pour se conformer à la lettre et à l'esprit de la loi.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Strat e de résid ence	Urbaine	75,0	33,3	66,7	66,7	16,7	16,7	50,0	50,0	33,3	50,0	,0
	Rurale	68,7	31,7	68,3	20,8	,5	5,4	34,7	47,5	32,7	15,8	,5
	Total	68,9	31,7	68,3	22,1	1,0	5,8	35,1	47,6	32,7	16,8	,5

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que, la non satisfaction des services communaux vis-à-vis des ménages atteindrait des proportions très inquiétantes : 75% en zone urbaine des ménages l'expriment, contre 68,7% en milieu rural. Cette situation révélerait une rupture entre la municipalité et ses populations : l'une ou l'autre se sentant par l'occasion déçue. Dans l'exposé de raisons de cette non satisfaction, les ménages exhibent la non information avec une proportion des ménages à 66,7% en zone urbaine et 68,3% en zone rurale ; l'absentéisme du personnel, 66,7% en zone urbaine et 20% en milieu rural. La lourdeur dans la gestion des demandes des usagers, la méconnaissance des actions menées par la commune et le manque du professionnalisme, occupent également une place non négligeable, soit respectivement une proportion total en zone urbaine et rurale de 31,7% ; 47,6% et 16%. Le tableau fait également état d'une proportion moins significative dans l'expression des ménages portant sur la corruption, soit 16,7% pour la zone urbaine et 5% en milieu rural pour un total de 1%. On s'aperçoit que, selon les ménages, il existerait une pluralité de raisons qui consolideraient leur insatisfaction. Vivement que des initiatives soient prises pour renverser cette tendance.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	50,0	37,5	50,0	50,0	25,0	25,0	37,5	12,5	12,5	,0
	Rurale	49,7	16,0	31,3	8,5	7,5	5,4	16,3	31,6	26,2	,7
	Total	49,7	16,6	31,8	9,6	7,9	6,0	16,9	31,1	25,8	,7

Source : Enquête CCAP2, commune Bot-Makak 2022

Le tableau ci-dessus révèle que, la diffusion des informations dans les communautés interpelle à plus d'un titre les ménages tant en zone urbaine (50%) que rurale (49,7%). La participation à la mise en œuvre des solutions endogènes et aux réunions d'information et de sensibilisation tiendraient aussi les ménages à cœur, soit respectivement 31,8% et 25,8%.

CHAPITRE IV- PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE

La mise en place d’un plan d’action pour la mise en place d’un CCAP dans la Commune de Bot-Makak, s’avère être une préoccupation de l’heure à l’observation des résultats de cette enquête. Pour ce faire, la mise en œuvre d’une synergie d’actions participative va faciliter l’opérationnalisation d’un plan d’action pour l’effectivité du Contrôle Citoyen de l’Action Publique. L’effectivité du CCAP est précédé d’un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et d’un plan d’action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l’amélioration des services publics rendus ; notamment dans les secteurs cibles du présent rapport.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d’impliquer les populations dans l’amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d’évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- ✓ Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- ✓ Résider de préférence dans la Commune ;
- ✓ Etre disponible ;
- ✓ Avoir une connaissance de la Commune ;
- ✓ Avoir des connaissances dans les différents centres d’intérêts ;
- ✓ Maîtriser le processus de planification locale ;
- ✓ Ne pas faire partie de l’Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- ✓ S’assurer de la mise en œuvre des activités du plan d’action ;
- ✓ Suivre et évaluer l’exécution des activités du plan d’action ;

- ✓ Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- ✓ Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- ✓ Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- ✓ Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- ✓ Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- ✓ Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- ✓ Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- ✓ Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- ✓ Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- ✓ Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité devrait ainsi être composé :

- ✓ Le président ;
- ✓ Le rapporteur ;
- ✓ Les membres :
 - 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - 04 représentants de la société civile au niveau communal (association de femmes et jeunes)
 - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
 - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'eau ;
 - 02 leaders d'opinion au niveau local ;
 - 02 leaders religieux.

IV.2 Plan d'Actions dans les secteurs cibles du CCAP II

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Approvisionnement en eau potable								
Améliorer l'offre de service en eau potable dans la Commune de Bot-Makak	Améliorer la gestion des points d’eau existant	Mise en place d'un service en charge des questions hydrauliques dans la commune	Mairie			l'organisation et le fonctionnement du service	0%	100%	Archives communes	
		Elaboration la cartographie actualisable des points d'eau	Mairie			l'existence d'une cartographie des points d'eau	0%	100%	Archives communes	
		Dynamisation et ou mise en place des COGES des points d'eau existant	Mairie et Chefferies			Nombre des COGES existant	15%	100%	Archives communes	
		Renforcement des capacités d'action des COGES	Mairie et partenaires			Nombre des COGES fonctionnel	5%	100%	Archives communes	
	Accroitre le nombre d'infrastructure en eau	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau réhabilité	25%	95%	Archives communes	
		Construction des points d'eau potable	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau construit	44%	90%	Archives communes	
	Vulgariser les bonnes pratiques de potabilisation de l'eau.	Elaboration du calendrier d'information et de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			l'effectivité d'un calendrier	5%	80%	Archives communes	
		Organisation d'une caravane de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			Le nombre de ménages par village sensibilisé par la caravane	5%	80%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Santé								
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans la Commune de Bot-Makak	Renforcer la professionnalisation de la gestion des formations sanitaires	Mise en place d'une plate-forme d'échange entre la municipalité et les formations sanitaire et les communautés	Mairie, District de santé et communautés			L'effectivité de la plate-forme d'échange	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place des mécanismes de vulgarisation d'accès à l'information relatifs à la prise en charge des patients	Mairie, District de santé et communautés			l'effectivité du mécanisme	5%	100%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place et renforcement des capacités des COSA	Mairie, District de santé et communautés			le nombre de COSA dynamiser/mise en place et capacité	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie, District de santé et communautés			l'opérationnalisation du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Accroître les capacités de prise en charge dans les formations sanitaires	Plaidoyers pour la construction/réhabilitation et équipement des formations sanitaires	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre de formation sanitaire construit/réhabilité et équipé	10%	90%	Archives communes	
		plaidoyers pour l'affectation du personnel qualifiés	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre du personnel disponible dans les formations sanitaire	50%	95%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Education								
Renforcer la mise en place d'un environnement favorable à une éducation de qualité dans la Commune de Bot-Makak	Améliorer l'environnement managérial	facilitation du recrutement des enseignants dans les établissements scolaires	Mairie/Sectoriel/co mmunauté/APEE			Nombre d'enseignants recrutés	40%	95%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place des APEE	Mairie/Sectoriel/co mmunauté/APEE			Nombre d'APEE fonctionnelles	30%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie/Sectoriel/co mmunauté/APEE			l'effectivité du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Améliorer l'environnement infrastructurel	Réhabilitation/construction des salles de classe et logements d'astreints	Mairie/Sectoriel/co mmunauté/APEE			Nombre de salles de classe réhabilitées/constru ites	25%	90%	Archives communes	
		Equipements des établissements scolaires en infrastructures socioculturelles et matériel didactique	Mairie/Sectoriel/co mmunauté/APEE			Nombre d'infrastructures et matériel mis à la disposition des écoles	15%	90%	Archives communes	
		Mise en place d'une cellule communale en charge des questions d'éducation	Mairie/Sectoriel/co mmunauté/APEE			l'effectivité de la cellule	2%	100%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Fourniture des services communaux								
Améliorer l'accès et la qualité des services qu'offre la Mairie de Bot-Makak	Impulser et faciliter l'accès à l'information	Mise en place d'une cellule en charge de la communication	Mairie			l'organisation et le fonctionnement de la cellule	5%	80ù	Archives communes	
		Création des plates-formes d'information et de communication	Mairie			Nombre de plates-formes opérationnelles	25%	80%	Archives communes	
		Mise en place d'une radio communale	Mairie/partenaires			l'effectivité de la radio-communautaire	0%	100%	Archives communes	
	Promouvoir la participation citoyenne	Dynamisation/création des Comités de Concertation (CC)	Mairie/communautés			Nombre de CC opérationnels	10%	95%	Archives communes	
		Institution des périodes de restitution des actions de la commune auprès des communautés	Marie			Nombre de descente de restitution organisé	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie			l'effectivité du mécanisme	2%	95%	Archives communes	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La nécessité de jauger l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations a été au centre de l'action du contrôle citoyen. Ceci s'inscrit dans les missions voire les objectifs du PNDP III, qui au-delà des actions de planification et de programmation dans les communes, a tenu à s'interroger sur la perception que les ménages en générale et ceux de la commune de Bot-Makak en particulier ont sur le niveau et la qualité de satisfaction, non seulement des besoins « essentiels » de base, mais aussi des services qu'offrent l'institution communale à ses ménages. Il apparaît clairement ici, la nécessité de remettre au goût du jour le sacro-saint principe de recevabilité qui vient replacer le citoyen voire les ménages au centre des préoccupations du développement. Le contrôle citoyen de l'action publique à travers le ScoreCard, vient non seulement relever les zones d'ombre de la mise en œuvre de l'action publique, mais aussi et surtout envisager avec plus d'optimisme, des lendemains meilleurs des secteurs tels : l'hydraulique, la santé, l'éducation et l'offre de services publiques de la part de la commune de Bot-Makak.

Ce rapport est ainsi l'aboutissement d'une enquête s'inscrivant dans une logique de collecte des données, d'analyse et de proposition pour une meilleure approche d'apporter des réponses aux besoins des populations à la base. Dans la commune en question, il a été question premièrement de prendre connaissance de l'envergure du travail, ce qui a nécessité une maîtrise des services et la préparation d'accès aux ressources techniques. Deuxièmement de passer à l'échantillonnage : il s'est agi d'identifier les enjeux et les acteurs à savoir administration et usager et d'élaborer un plan de sondage. Ensuite est venu la réalisation de l'enquête : ici, il s'agissait de la gestion du travail de terrain, de la formation des enquêteurs et de la supervision de l'enquête. Alors a suivi le traitement et l'analyse des données, qui est passé par la saisie et l'analyse, marquées par la rédaction du rapport analytique. Et enfin la dissémination des résultats et plaidoyer à travers l'analyse et la communication des parties prenantes, pour envisager avec optimisme l'amélioration des services, ceci en interrogeant la capacité à interagir avec les différents groupes et d'imagination ainsi que d'initiative.

Il ressort de cette enquête que la commune connaît des insuffisances non seulement dans les mécanismes de réponses à apporter aux besoins de ses populations mais aussi dans le nombre et la qualité des différentes réponses apportées. L'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé dans la commune reste problématique en termes de coût, de qualité et de disponibilité. Les services de l'institution communale sont insuffisamment adaptés à apporter des réponses satisfaisantes en temps, en nombre et en qualité.

La Commune, pour changer favorablement cette perception de ses ménages, devrait rendre effective la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées dans le rapport d'enquête à travers l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation et la valorisation du programme de dissémination des résultats ainsi que du plan d'action sous l'impulsion des instances communales et avec le soutien de toutes les parties prenantes agissant à tous les niveaux que ce soit.

RÉFÉRENCES BIBLIOFIGURES

A- Outils de planification.

- 1- Stratégie Nationale de Développement 2030 ;
- 2- Plan Communal de Développement de la Commune de Bot-Makak 2015.

B- Ouvrages

- 1- KAMGHOU TEZANOU Bruno Magloire « l'Accès à l'eau potable et l'assainissement au Cameroun : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis pour l'atteinte de l'OMD 7 » ;
- 3- Doligez, F. 2003. «La participation: un cadre d'analyse», in Journée d'Étude IRAM 2003 "De la Participa/ion à l'Empowennnen/», Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, p.S. En ligne: http://www.iramfr.org/documents/joumees_etudes/je_2003_particip_empowerment.pdf Consulté le 20 juin 2022.

C- Les textes législatifs et règlementaires.

- 4- Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 5- Loi N°98/005 du 14 Avril 1998 portant Régime de l'eau au Cameroun ;
- 6- Décret N°2010/0239/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière d'eau et d'énergie ;
- 7- Décret N°2010/0246/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière de Santé Publique ;
- 8- Décret N°2010/0247/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière d'éducation de Base ;
- 9- Décret N°2011/0004/PM du 18 janvier 2011 relatif aux pouvoirs transférés aux communes en matière de Sante Publique ;
- 10- Arrêté N°2010/0298/A/MINEE du 1^{er} Septembre 2010 portant application du Décret N°2010/0239/PM ;
- 11- Arrêté N°2010/3202/A/MINSANTE du 9 Septembre 2010 portant application des Décrets N°2010/0246/PM et du Décret N°2011/0004/PM ;
- 12- Circulaire N°2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 Décembre 2010 portant application du Décret N02010/0247/PM du 26 Février 2010.

Annexe 1 : Projet d'arrêté municipal portant mise en place d'un Comité de suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

**DEPARTEMENT DU NYONG ET
KELLE**

COMMUNE DE BOT-MAKAK



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

PROJET D'ARRETE MUNICIPAL N° _____/.../.../.../...

Constatant la composition du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Bot-Makak.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004, portant loi d'Orientation et de la Décentralisation ;
- Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu l'Arrêté N°.../A/MINATD/DCTD du constatant l'élection de Monsieur NKEN NEMB Jean Pascal comme Maire de la Commune de Bot-Makak et de ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 28 Juin 2020 ;
- Vu l'Arrêté N° 010/CAB/PM du 19 Janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif (PNDP);
- Vu l'accord de crédit N° 5718-CM du 03 Février 2016, signé entre le Cameroun et la Banque Mondiale en vue de la mise en œuvre du PNDP ;
- Vu la convention de cofinancement du Convention Plan Communal de Développement et activités connexes N° .../.../CENTRE/PNDP/COMMUNE DE BOT-MAKAK signée le entre le PNDP et la Commune de Bot-Makak ;
- Considérant les résultats du rapport d'enquête du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

ARRETE

Article 1^{er}: Il est créé dans la Commune de Bot-Makak, un **Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II** et ci-après désigné le « **Comité**».

Article 2 : Ce Comité est chargé :

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action au niveau communal sur la base des informations collectées auprès des différents acteurs d'après le Plan d'Action validé à cet effet ;
- D'accompagner la commune dans la synchronisation des interventions et des actions de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités identifiées dans le Plan d'Action ;
- De mettre en œuvre toutes directives relatives à l'amélioration du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Bot-Makak ;
- De faire tenir à la diligence de son Président, à la sanction du Maire, un rapport circonstancié précisant les mesures susceptibles d'améliorer l'exécution des activités du Plan d'Action.

Article 3 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Maire de la Commune de Bot-Makak ;

Vice-président : Un représentant de la Société Civile locale ;

Secrétaire : Le Secrétaire Général de la Commune de Bot-Makak ;

Membres :

- Le Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental de l'Eau et de l'Energie du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- L'Inspecteur d'arrondissement de l'Education de Base de Bot-Makak ou son Représentant ;
- Le Chef de district de santé couvrant l'Arrondissement de Bot-Makak ou son Représentant ;
- Le Cadre de Développement de la Commune de Bot-Makak.

Article 4 : De la Périodicité des Réunions du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

Le Comité se réunit une fois par trimestre, soit quatre (04) séances annuelles.

Article 5 : Les séances du Comité ne sont valables que lorsqu'elles se tiennent en présence du Président, de son Secrétaire et de la moitié de ses membres.

Article 6 : Dispositions diverses et finales.

- 1- Les travaux des comités sont présidés par le Président ou son Représentant ;
- 2- Le président, peut en tant que de besoin, inviter toute personne physique ou morale à prendre part aux travaux avec voix consultative, en raison de ses compétences ;
- 3- Les fonctions de membre du Comité sont gratuites, toutefois, ils peuvent bénéficier du remboursement de leur frais de transport, dans la limite des moyens disponibles ;
- 4- Les frais de fonctionnement du Comité sont supportés par le budget de la Commune de Bot-Makak.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bot-Makak, le _____

Le Maire,

Ampliations :

- PREFET
- SOUS-PREFET
- INTERESSE
- ARCHIVES/CHRONO

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

**PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF**

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

Section 1 : Identification					
S1Q01	Région _____			_ _	
S1Q02	Département _____			_ _	
S1Q03	Lot de Communes _____			_ _	
S1Q04	Commune _____			_ _ _	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____			_	
	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		- _ _	
				-	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _		_ _ _	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _		_ _ _	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____				
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____			_ _	
S1Q11	Z _____				
	Résultat de la collecte _____				
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)				
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent				
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête :			_ _	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise				

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires												
Ordre d'enseignement		S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant		S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?		S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l'« ordre d'enseignement » ?		S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l'« ordre d'enseignement » ?				
A. Public			__		__	__	__	__	__			
B. Privé laïc			__		__	__	__	__	__			
C. Privé confessionnel			__		__	__	__	__	__			
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?								__	__	__	__
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09								__			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?								__	__	__	__
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non								__			
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?								__	__	__	__
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?								__	__	__	__
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième								__	__	__	__

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

**PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF**

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires		
	cycle) ?	
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	_ \ \ _ _ _ _ _

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

<i>Section 1 : Identification</i>					
S1Q01	Région _____	_ _ _			
S1Q02	Département _____	_ _ _			
S1Q03	Lot de Communes _____	_ _ _			
S1Q04	Commune _____	_ _ _ _			
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	_ _ _ _			
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	_ _ _ _ _ _ _			
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	_			
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	_			
S1Q09	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ - _ _			
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _ _			
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ _ _ _			
S1Q12	Nom du superviseur communal _____				
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y _____Z _____	_			
S1Q14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent				
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_			

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
B. Puits avec pompe électrique	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
C. Forages avec pompe à	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
E. Borne-fontaine	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
F. Source	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
G. Réseau d'adduction d'eau communal	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	_				
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non				_
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				_
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				_ _ _ _
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3				_
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				_
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			_
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			_
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			_
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non			_
		X. Autres (à préciser) _____			_

Section 3 : Services communaux

Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	_	_	_ _ _
B. Délivrance des documents d'urbanisme	_	_	_ _ _
C. Aménagement des voiries	_	_	_ _ _
D. Gestion des déchets / Assainissement	_	_	_ _ _
E. Légalisation des documents	_	_	_ _ _
F. Authentification des documents	_	_	_ _ _
G. Hygiène et salubrité	_		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	_		
I. Aménagement des aires de jeux	_		
J. Eclairage public	_		
K. Transport public	_		
L. Aides aux indigents	_		
X. Autres (à préciser) _____	_		



QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	_
S1Q06	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ - _
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ - _
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _ - _
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____	_
S1Q11	_____Y_____Z_____	
	Résultat de la collecte _____	_
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	_
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
B. Puits avec pompe électrique	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
C. Forages avec pompe à motricité humaine	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
D. Forage avec pompe électrique	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
E. Borne-fontaine	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
F. Source	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
G. Réseau d'adduction d'eau communal	__	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	__				



GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable			
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		__
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		__
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		__ __ __
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		__
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		__
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	__
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	__
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	__
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	__
		X. Autres (à préciser) _____	__

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification

<i>Section 1 : Identification</i>					
S1Q01	Région _____			_ _ _	
S1Q02	Département _____			_ _ _	
S1Q03	Lot de Communes _____			_ _ _	
S1Q04	Commune _____			_ _ _ _	
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____			_	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	- _ _		
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _	- _ _		
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _	- _ _		
S1Q09	Nom du superviseur communal _____				
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____			_ _	
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)				
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise			_ _	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL SECRETARY

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

NATIONAL COORDINATION UNIT

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

	elle dans la commune dans le cycle ?	dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	commune dans le cycle ?	besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	commune dans le cycle ?
Maternel	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _
Primaire	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l'« ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	B. Privé laïc	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	C. Privé confessionnel	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	D. Ecole de parents	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
Primaire	A. Public	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	B. Privé laïc	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	C. Privé confessionnel	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
	D. Ecole de parents	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					_ _ _ _
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?					_ _ _ _
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non					_
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?					_ _ _ _

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

<i>Section 1 : Identification</i>	
S1Q01	Région _____ _ _
S1Q02	Département _____ _ _
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____ _ _
S1Q04	Commune _____ _ _ _
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ? _ _ _
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ? _ _ _ _ _

S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	_
S1Q09	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	_
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	_
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires

Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
B. Centre Médical d'Arrondissement	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
C. Hôpital de district	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
D. Hôpital régional	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
X. Autres (à préciser) _____	__	- __ __ - - __	- __ __ - - __	- __ __ __ - - __	__	__	__	__	__	__
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					__				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non					__				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?					__ __ __				

S1Q19	Nom de l'enquêteur	
S1Q20	Nom du superviseur communal	
S1Q21	Résultat de la collecte	
	1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	4=Absence d'un répondant compétent 5=Logement vide ou pas de logement à l'a 96=Autres (à préciser)
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête :	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très ma	__

CODES

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7 = Domestique

S1Q13

Section II. EAU POTABLE		
		1=oui 2=non 8=NSP
	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable(CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser)_____
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 S2Q17	__
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 3=Forage avec pompe électrique 6.Rivière 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine	__
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non	__
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui S2Q07	__
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois	__
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non	__
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q08	__
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ?	__

Section II. EAU POTABLE			
	1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5= ~~Pas encore~~ , si 5		
	S2Q08		
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encercler la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires : _____	__ __ __ __ __ __ __
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encercler la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	__ __ __ __ __
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	__
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	__ __ __
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	__ __ __ __ __
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	__
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		__ __ __ __
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		__ __ __
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		__ __ __
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		__
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		__
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		__
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		__
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		__ __ __ __
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis → ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		__
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	__ __ __ __ __ __ __
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3		→ __
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-		__ __ __ __

Section II. EAU POTABLE			
	il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait → Si 1 ou 2 S2Q20.	__	
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser :	
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	__
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	__
		A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	__
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	__
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	__
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	__
B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	__		
B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	__		
C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants			
C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	__		
C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	__		
X. Autres à préciser	__		

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	__
		B. Centre Médical d'Arrondissement	__
		C. Hôpital de district	__
		D. Hôpital régional	__
		E. Hôpital de référence	__
		F. Formation de santé privé	__
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer	X. Autres (à préciser)	
			__

Section III. SANTE			
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	__
		B. Coût	__
		C. Accueil	__
		D. Qualité des soins	__
		E. Disponibilité du personnel	__
		F. Disponibilité de médicaments	__
		X. Autres à préciser :	__
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		__
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		__
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		__ \ __ __
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		__ \ __ __ __
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	__
		A. ciseaux	__
		B. Seringues	__
		C. Alcool	__
		D. Coton	__
		E. Bétadine	__
		F. Thermomètre	__
		G. tensiomètre	__
		H. Balance	__
		I. Gants	__
		X. Autres à préciser :	__
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser : _____	__ __ __ __ __ __
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		__ __ __ __
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible		__
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation		__

Section III. SANTE			
	sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP Si non → S3Q12		__
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		__
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		__
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		__
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) :	__ __ __ __ __ __ __ __ __
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires C. Amélioration de la gestion des FOSA C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Section IV. EDUCATION				
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.			__ _
Nom de l'enfant dont l'âge est compris		_____	_____	_____

Section IV. EDUCATION					
entre 3 et 24 ans					
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	_	_	_	_
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle	_	_	_	_
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	_	_	_	_
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	_	_	_
		Coût	_	_	_
		Qualité de l'éducation	_	_	_
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant	_	_	_	_
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non	_	_	_	_
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné					
Cycle d'enseignement		Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km	_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _ _ 	_ \ _ _ _ _
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il	_ \ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _ _ _ _ _	_ \ _ _ _ _

Section IV. EDUCATION					
	fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures				
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				__
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	__	__		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	__ _ __ _ __	__ _ __ _ __	__ _ __ _ __	__ _ __ _ __
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	__	__	__	__
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	__	__	__	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	__	__	__	
	B. Durée	__	__	__	

Section IV. EDUCATION					
	C. Réunion d'information et non d'échanges D. Non reddition des comptes X. Autres (à préciser)	__ __ __	__ __ __	__ __ __	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- --(en FCFA)	Inscripti on ----- --(en FCFA)	Inscription -----(en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- --(en FCFA)	APEE -- ----- --(en FCFA)	APEE -----(en FCFA)
		Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles -----
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	__	__	__ 	__
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	__	__	__ 	__
	B. Le Maire (Commune)	__	__	__ 	__
	C. Une organisation du village	__	__	__ 	__
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MI NEFOP	__	__	__ 	__
	E. Les Elites	__	__	__ 	__
X. Autres partenaires (à préciser) _____	__	__	__ 	__	
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation	__	__	__ 	__

Section IV. EDUCATION					
	dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a				
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __ __ __ __
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants D. Restauration de l'autorité des enseignants E. Formation des enseignants F. Plaidoyer pour l'affection du personnel X. Autres (à préciser)	__ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __	__ __ __ __ __ __ __
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école B. Prime aux bons enseignants C. Dénonciation des enseignants indécents	__ __ __	__ __ __	__ __ __	__ __ __

Section IV. EDUCATION								
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	__	__	__	__	__	__	
	E. Acquiescement des cotisations	__	__	__	__	__	__	
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	__	__	__	__	__	__	
	G. Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	__	__	__	__	__	__	
	H. Diffusion des bonnes pratiques	__	__	__	__	__	__	
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	__	__	__	__	__	__	
	X. Autres (à préciser)	__	__	__	__	__	__	
Section V. SERVICES COMMUNAUX								
Services communaux 	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Sinon, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) - 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonna- ble 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1</i> ~~S5Q06~~	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est-ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personne indisponible /absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non	
	Acte de naissance	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__
	Acte de décès	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__
	Acte de mariage	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__
	Légalisation des documents officiels	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__
	Délivrance des documents d'Urbanisme	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__
	Aménagement des voiries	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__
	Gestion des déchets /assainissement	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__
Hygiène et	__	__	__ \ __ __ __	__ \ __ __ __	__	__	__	

Section IV. EDUCATION							
salubrité				—			
Aménagement des espaces verts et de loisir	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Transport public	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Eclairage public	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Aménagement des aires de jeux	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Certificat de domicile	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Validation des plans de localisation	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Authentification des documents	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Informations	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
Autres (à préciser)	—	—	— \ — — —	— \ — — — —	—	—	—
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						—
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas						—
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						—
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						—
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						—
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						—
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14						—
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____					— — — — — — — —
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion					— —

<i>Section IV. EDUCATION</i>			
	P'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	_ _ _ _ _ _ _ _

Observations sur l'enquête
